

JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉBATS PARLEMENTAIRES

ASSEMBLÉE NATIONALE

COMPTE RENDU INTEGRAL DES SEANCES

Abonnements à l'Édition des DEBATS DE L'ASSEMBLEE NATIONALE : FRANCE ET OUTRE-MER : 22 F ; ETRANGER : 40 F
(Compte chèque postal : 9063-13, Paris.)

DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION : 26, Rue Desaix, 75732 Paris CEDEX 15 — Tél. : 306-51-00
Le bureau de vente est ouvert tous les jours, sauf le dimanche et les jours fériés, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 17 h.

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

5^e Législature

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1973-1974

COMPTE RENDU INTEGRAL — 69^e SEANCE

1^{re} Séance du Lundi 19 Novembre 1973.

SOMMAIRE

1. — Loi de finances pour 1974 (deuxième partie). — Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 5975).

Postes et télécommunications.

MM. Ribes, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan ; Wagner, rapporteur pour avis de la commission de la production et des échanges.

M. Germain, ministre des postes et télécommunications.

MM. Rossi, Cressard, Cornet, Laurissergues, Lucas, d'Ornano, Brochard, Bonhomme, Gravelle, Zeller.

MM. le ministre des postes et télécommunications, d'Ornano.

Rappels au règlement : MM. Alain Bonnet, Frèche.

Crédits ouverts aux articles 23 et 24. — Adoption.

Renvoi de la suite de la discussion budgétaire.

2. — Ordre du jour (p. 5997).

★ (1 f.)

PRESIDENCE DE M. LEON FEIX, vice-président.

La séance est ouverte à neuf heures trente.

M. le président. La séance est ouverte.

— 1 —

LOI DE FINANCES POUR 1974 (DEUXIEME PARTIE)

Suite de la discussion d'un projet de loi.

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1974 (n° 646, 681).

BUDGET ANNEXE DES POSTES ET TELECOMMUNICATIONS

M. le président. Nous abordons l'examen du budget annexe des postes et télécommunications, dont les crédits sont inscrits aux articles 23 et 24.

La parole est à M. Ribes, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan, pour les postes et télécommunications

M. Pierre Ribes, rapporteur spécial. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues — dans la mesure où je puis employer ce pluriel — le report de l'examen du budget des postes et télécommunications ce lundi à une heure aussi matinale, est inhabituel. En effet, il n'est pas dans la tradition de commencer nos travaux sitôt, en début de semaine, ce qui en partie explique la rareté des présents.

Bien que notre audience soit très confidentielle, notre discussion n'en sera pas moins très positive.

Avez-vous eu raison de tenir votre conférence de presse avant le débat budgétaire, monsieur le ministre ? Je ne le croyais pas, mais compte tenu de l'importance des problèmes, qui ont un retentissement national, je pense maintenant qu'il n'était pas inutile d'en informer la presse avant nous. Elle servira ainsi de courroie de transmission auprès de l'opinion publique, puisque ce débat n'a pas retenu un effectif suffisant de députés.

Chargé depuis quatre ans de vous présenter au nom de la commission des finances l'analyse du budget des P. T. T., j'ai eu le sentiment — lorsque j'ai rédigé mon rapport écrit — de répéter, en tout ou partie, les principales remarques, observations ou critiques que j'avais déjà formulées avec certains de mes collègues les années précédentes.

En dehors des masses budgétaires qui sont, cette année, il faut bien le reconnaître, en augmentation sensible et qui rejoignent ou dépassent les prévisions du VI^e Plan — j'y reviendrai au cours de mon exposé — les anomalies fondamentales du budget des P. T. T. réapparaissent une fois de plus, et l'on peut s'inquiéter de savoir si l'on prendra, enfin, un jour prochain, les décisions radicales qui s'imposent pour faire disparaître ces anomalies, voire ces non-sens.

Le budget des P. T. T. est un budget annexe, ce qui ne veut pas dire qu'il est secondaire ou mineur par rapport au budget de la nation. On veut par là dire qu'il est autonome et qu'il doit être financé à l'intérieur de ses propres limites.

En fait, depuis 1923, date de la réforme créant ce budget annexe, l'entreprise P. T. T. devrait être considérée comme une entreprise industrielle et commerciale, et, à ce titre, être financée et gérée suivant les principes et les techniques qu'utilisent ces entreprises.

J'ai relu avec attention les débats qui ont eu lieu en 1923 — il faut bien revenir aux sources — et il en ressort bien que l'on entendait « sortir le budget des P. T. T. des cadres étroits du budget général et le rattacher à ce dernier simplement pour ordre ».

Or cet objectif n'est pas atteint, tant s'en faut ! et c'est, à mon avis, une des causes essentielles du grave déséquilibre financier qui obèrent le budget des P. T. T. et empêchent la pleine expansion de cette entreprise pourtant indispensable à la vie économique de notre pays.

J'ai dit, néanmoins, que l'évolution des masses budgétaires était satisfaisante.

En effet, avec 17,5 p. 100 d'augmentation par rapport à l'an dernier, le budget de fonctionnement des P. T. T., qui atteint 28,4 milliards de francs en 1974, traduit un souci certain de développement.

Pour les dépenses d'équipement, le taux d'augmentation des autorisations de programme est de 34 p. 100, la progression des crédits de paiement de 22 p. 100, ce qui constitue en ce secteur la plus forte augmentation de tous les budgets du projet de loi de finances pour 1974.

Ces importantes augmentations de moyens se répartissent également sur toutes les activités du ministère des P. T. T., le taux d'expansion des investissements de la poste, avec 35 p. 100 étant égal à celui des télécommunications où d'ailleurs un prêt complémentaire au titre de 1973 du district de Paris de 500 millions de francs est prévu pour des investissements supplémentaires.

Comparé aux attributions correspondantes des autres ministères, le niveau des créations d'emplois — 3598 — est situé dans un bon rang ; mais, en regard des besoins spécifiques, cette dotation me paraît insuffisante quantitativement et qualitativement. J'y reviendrai tout à l'heure.

Autre point positif : les engagements de modernisation et d'investissement sont tenus.

Le présent budget traduit dans ses prévisions la réalisation des engagements pris tant en matière de télécommunications que pour la poste.

Pour les télécommunications, les prévisions du VI^e Plan sont réalisées et même dépassées.

L'automatisation du réseau se poursuit au rythme prévu ; elle doit être de 93 p. 100 fin 1974, la modernisation n'étant pas réduite pour autant, puisque 120.000 équipements anciens doivent être remplacés.

Le développement des liaisons interurbaines s'accélère encore, la progression du nombre des circuits et équipements de jonction passant à 33 p. 100 en moyenne en 1974.

Le raccordement de nouveaux abonnés sera nettement augmenté, le taux de progression retenu étant maintenant de 39 p. 100 ; 1.250.000 équipements seront commandés en 1974, ce qui devrait permettre de réduire le nombre des demandes en instance bien que l'évolution du rythme de cette demande, dont l'accroissement est passé de 23 p. 100 en 1970 à 35 p. 100 en 1972, et a encore tendance à augmenter, ne conduise pas à trop d'optimisme.

Dans l'hypothèse où les objectifs du Plan seront atteints, ou dépassés, qu'il s'agisse d'un « rattrapage » ou d'une programmation en vitesse de croisière, si les demandes ne peuvent être satisfaites, se posera alors de toute évidence la question de savoir si les estimations figurant au Plan ont été bien calculées.

La crise du téléphone est grave et ne diminue pas, au contraire, malgré les efforts entrepris.

Nous en sommes tous conscients, monsieur le ministre, et vous plus que tout autre, puisque vous êtes au cœur du problème.

Les demandes en instances augmentent dans des proportions alarmantes : de 550.000 en 1971, elle sont passées à environ un million en 1973.

Le téléphone, longtemps délaissé, est maintenant l'objet de toutes les convoitises. L'expansion de la France, la régionalisation, la décentralisation, l'augmentation du niveau de vie sont les causes heureuses d'une demande croissante.

Paradoxalement d'ailleurs, plus la critique est forte en ce qui concerne le fonctionnement du téléphone, et plus la demande augmente. Autrement dit, plus le produit est décrié et plus les amateurs de ce produit sont nombreux. Il faut donc déduire de cet apparent paradoxe que les Français ont l'espoir de voir résolus dans un temps prochain les problèmes actuels. C'est une déclaration de confiance implicite, et vous vous devez, monsieur le ministre, de répondre à cette confiance.

Le Gouvernement doit prendre d'urgence toutes les mesures indispensables pour doter notre pays de l'équipement téléphonique compatible avec ses aspirations de grande puissance. La servitude que représente notre sous-équipement relatif actuel a des conséquences économiques, sociales et humaines graves, outre l'irritation, individuelle ou collective, que le tête-à-tête, souvent sans issue, avec son appareil, provoque fréquemment.

Il faut aussi, j'en conviens volontiers, que les usagers du téléphone ne transforment pas leurs communications en heures d'inutiles dialogues, que la solution d'un problème de mathématiques, la recette de la blanquette ou la forme des robes n'encombrent pas outre mesure les lignes existantes. Les utilisateurs doivent faire preuve de mesure et apprendre à se mieux servir de ce téléphone, car la fluidité du trafic est essentielle. Aucun équipement, même pléthorique, ne serait valable si les communications ne passent pas. C'est évidemment un point noir de la situation actuelle.

Il est bien évident que si la taxation n'était pas forfaitaire dans les centres urbains, il en serait autrement ; il faudra bien y arriver un jour et je crois que vous en êtes convaincu, monsieur le ministre.

Je sais que le remplacement des équipements vétustes par des équipements modernes et rentables est difficile et coûteux, mais si l'on repousse éternellement cet investissement il n'y aura point de solution si ce n'est de se lamenter chaque année davantage.

Ne négligeons pas non plus l'effet psychologique d'une possible aggravation volontaire — et je pèse mes mots — sous différentes formes, des difficultés de communications téléphoniques, qui peut constituer pour certains un remarquable argument politique, voire électoral, qu'il est facile d'imaginer sinon de constater.

Vous savez bien que d'un état de pénurie relative ou de désordre ne peuvent naître que des troubles plus graves encore.

Pour toutes ces raisons, il faut être plus qu'audacieux et, bien que planificateur, ne pas demeurer trop étouffé par son propre plan.

Nous voyons bien que l'accroissement de la masse des crédits d'investissement se traduit par des accroissements équivalents de réalisations et que la politique de prix et de qualité des matériels de l'administration est efficace.

L'action des services de contrôle des prix et des matériels du C. N. E. T., la concertation permanente avec les constructeurs, et le volume des commandes passées ces dernières années ont permis de stabiliser les prix d'engagements des matériels depuis 1970. Des baisses sectorielles sont intervenues en 1973. On peut affirmer que, quoiqu'en disent nos détracteurs, par leur prix et leur qualité technique, les matériels français des télécommunications sont compétitifs sur le marché international et qu'ils sont comparables aux réalisations étrangères.

La politique d'abaissement du taux d'autofinancement porte également ses fruits. En diversifiant ses sources traditionnelles du financement — autofinancement et emprunt — les télécommunications ont pu accélérer notablement leurs programmes d'équipement, la part réalisée grâce aux sociétés de financement étant en moyenne égale au tiers des réalisations sur crédits budgétaires.

Il faut savoir cependant qu'en 1974, la part de ces sociétés de financement est stabilisée au niveau de 1973, soit 2.840 millions de francs d'engagements, ce qui représente 27 p. 100 des engagements globaux.

Il faut signaler enfin, et cela est d'une très grande importance, que l'organisation administrative des télécommunications s'adapte progressivement aux exigences d'une saine gestion. L'organisation fonctionnelle par secteurs d'activités se double maintenant d'une organisation territoriale spécifique par la création des directions opérationnelles du territoire.

Pour la poste, les programmes prévus et annoncés se réalisent également. Au cours du débat sur le budget de 1973, M. le ministre des P. T. T. déclarait que si la poste accusait effectivement un léger retard sur les prévisions du VI^e Plan, les années 1974 et 1975 devraient permettre, grâce à un effort accru, de rattraper ce retard.

Il est satisfaisant de constater que cet engagement est tenu. Avec un accroissement jamais atteint jusqu'ici de 35 p. 100, les engagements prévus en matière d'investissements postaux inscrits dans le budget de 1974 permettent de combler en majeure partie le retard antérieur, ce qui marque le redressement effectif de la situation, d'où la modernisation des services et l'amélioration de leur qualité.

Entre autres, la modernisation de l'aviation postale se poursuit par la mise en service progressive des Transall loués à l'armée de l'air, appareils plus rapides et de plus grande capacité que les vieux D C 4.

De même la mécanisation des guichets et du tri se réalise au rythme prévu. Le centre de tri automatique d'Orléans est en service depuis huit mois, l'automatisation des centres de Paris commence avec Paris-Gare Montparnasse.

Parallèlement, la modernisation des centres de tri traditionnels s'accélère par la mise en place du matériel de manutention récent et la rénovation des locaux ainsi que par d'importantes mesures en faveur des personnels du réseau de l'acheminement.

Ces mesures relèvent le souci général de l'administration d'améliorer les conditions de travail du personnel plus particulièrement dans ce secteur clé et ce centre vital qu'est l'activité postale.

Enfin, d'importantes mesures spécifiques sont prises — aménagement des locaux et des véhicules, escortes de gendarmerie, etc. — visant à mieux assurer la sécurité des personnels et les fonds détenus par l'administration. Je rends ici publiquement hommage au courage des agents qui font front au péril de leur vie pour s'opposer aux malfaiteurs dont ils sont souvent la cible. Les deux hold-up qui ont connu une conclusion tragique cette année en sont le triste exemple.

Dans le secteur des services financiers, la modernisation est également effective et en voie d'achèvement.

Avec la mise en route en 1974 de l'automatisation des centres de chèques postaux de Paris, Lille et Lyon, l'ensemble des services financiers, chèques postaux et caisse nationale d'épargne seront gérés électroniquement.

Cette opération d'automatisation intégrale est acquise sans trop de difficultés et prouve la vitalité de ces services, des chèques postaux particulièrement. Ils constituent, en effet, la première entreprise de l'espèce et de cette taille à réaliser, sans inconvénients pour leur clientèle, une reconversion intégrale des moyens de gestion des comptes et à disposer d'outils modernes susceptibles d'autoriser toutes les espérances en matière de développement.

Mais il faut bien dire que nous risquons d'obérer cette réalisation exemplaire en continuant à minimiser le rôle des chèques postaux en leur imposant des charges indues.

Voilà pour la partie positive. Mais cela me conduit tout naturellement à souligner les aspects négatifs du présent budget et, en tout premier lieu, le déficit des chèques postaux.

En effet, à côté des réalisations que je viens d'évoquer, le budget des P. T. T. pour 1974 est atteint des mêmes faiblesses endémiques que les budgets des années précédentes.

Bien que s'appliquant à un service public à caractère industriel et commercial, la tutelle financière est rigide : le budget des P. T. T. est bien un budget annexe, mais sans réelle autonomie, où les charges imposées ne sont pas compensées.

Et voilà pourquoi, monsieur le ministre, je m'élèverai une fois encore contre le déficit des chèques postaux, contre le déficit de l'acheminement de la presse, contre les insuffisances en personnel, et je rappellerai les problèmes de financement que pose encore votre budget sur bien des points.

J'évoquerai l'éternel déficit des chèques postaux : ici, la situation est plus que préoccupante.

En 1971, à la suite d'un amendement que j'avais proposé, le Gouvernement s'engageait à réaliser l'équilibre du service le 1^{er} janvier 1974.

Aujourd'hui, non seulement cet équilibre n'est pas atteint, mais le déficit est en progression constante. Il atteint maintenant 1.334 millions de francs. De plus, si les mouvements et le montant des dépôts sont en accroissement, le nombre de comptes ouverts marque un léger fléchissement.

Va-t-on abandonner un service qui, par la réussite de son automatisation, marque sa vitalité et l'ampleur de ses possibilités ?

Certes, l'abandon de l'illusoire taxation des virements que j'avais combattue l'an dernier permet de ne plus masquer à due concurrence l'ampleur du déficit. Par ailleurs, la suppression de la taxe de retrait à vue aligne en partie les services rendus par les chèques postaux sur ceux du système bancaire. Mais alors pourquoi ne pas aller jusqu'au bout ? Pourquoi ne pas supprimer la taxe de tenue de compte qui, pour un rapport limité — de l'ordre de 35 millions de francs — a un effet psychologique négatif certain ?

On ne peut pas, en outre, aux chèques postaux de faire face à la concurrence, car ils ne peuvent répondre rapidement aux exigences économiques et financières de la vie moderne, et le refus qui leur est fait d'étendre leurs services à l'octroi de prêts personnels et à l'utilisation directe des fonds détenus les condamne à des mesures limitées qui sont, en fait, des combats d'arrière-garde !

Il faut, pour faire face et redonner au service l'importance qu'il mérite, changer la politique actuelle qui, de plus, ne résout rien.

Il ne faut pas se leurrer sur l'augmentation en valeur des prévisions de rémunération des fonds en dépôt aux chèques postaux par le Trésor. L'augmentation est, certes substantielle, mais elle ne conduit qu'au taux moyen de 2,6 p. 100 — oui, je dis bien : 2,6 p. 100 — alors que le taux pour atteindre l'équilibre devrait être supérieur à 6 p. 100.

En effet, les gains de productivité résultant de l'automatisation ne peuvent, et de loin, compenser les charges successives occasionnées par les emprunts qu'il faut souscrire pour combler le déficit d'exploitation. La situation est, on le voit, inextricable. Il faut trouver rapidement un moyen de remédier à cet état de fait, la vie même du service est en jeu.

L'engagement gouvernemental d'apurer la situation des chèques postaux n'est donc pas tenu. C'était un engagement solennel que j'avais déjà rappelé l'an dernier. Que peut-on penser d'un tel manquement ?

Quant à ma deuxième critique, elle porte, bien entendu, sur le déficit d'acheminement de la presse. C'est une situation parfaitement anormale et depuis longtemps dénoncée.

Dans ce cas encore, « on » impose à la poste des tarifs préférentiels pour le transport et la distribution de la presse.

Je ne veux surtout pas contester à l'Etat la possibilité d'aider à la diffusion de la presse, bien au contraire ; c'est un élément essentiel des libertés démocratiques auxquelles nous sommes très attachés. Mais je continue à protester énergiquement contre le principe qui consiste à imposer aux P. T. T. une charge qui relève de l'intérêt général, donc du budget de l'Etat.

Le déficit de presse est une charge insupportable pour la poste, qui freine son effort d'équipement. Il est considérable, car il est toujours supérieur aux dépenses d'investissement.

Ainsi, en 1974, alors que la poste demande l'ouverture de 735 millions de francs d'autorisations de programme, le déficit d'acheminement de la presse est estimé à 900 millions. La

poste doit donc consacrer une large part de ses ressources, généralement provenant d'emprunt, à combler ce déficit, ce qui accroît encore davantage ses charges et limite un peu plus chaque année ses possibilités d'investissements.

La situation est d'autant plus sérieuse que les hausses de tarifs, quand elles interviennent, sont rapidement neutralisées par la montée constante des coûts des salaires en particulier, qui représentent actuellement 77 p. 100 des charges.

En 1974, le déficit de la poste est de 1.621 millions, son besoin de financement de 2.270 millions. La situation est, on le voit, grave. Le problème du « déficit de presse » doit être très rapidement résolu et pris en charge par le budget général, charges communes ou d'information.

Par ailleurs, l'ampleur du déficit d'exploitation de la poste est telle que même si l'on résolvait aujourd'hui le problème du transport et de la distribution de la presse, cela ne serait pas suffisant. Une augmentation de tarifs paraît, à terme, inévitable.

En définitive, le déficit des chèques postaux plus le déficit de presse diminuent considérablement les moyens d'investissements et de fonctionnement de votre entreprise, monsieur le ministre.

Problèmes de personnel aussi : si les investissements des P. T. T. marquent depuis quelques années une progression certaine, l'intendance ne suit pas et aujourd'hui je crains que, faute de personnel suffisant en nombre et en qualité, une partie des matériels et des actions de promotion ne soit stérilisée dans un proche avenir.

Les créations d'emplois sont insuffisantes, même si les emplois rendus disponibles par l'automatisation ne sont pas supprimés mais transférés dans les autres secteurs d'activité.

S'agissant des personnels, les sujétions résultant de la tutelle du ministère de l'économie et des finances sont trop lourdes. Les règles de la fonction publique sont rigides et trop généralistes.

Les indemnités qui permettraient de compenser ces rigidités sont écartées en vertu de règles encore plus rigides de répartition d'enveloppes. Il en résulte des sous-rémunérations particulièrement néfastes en ce que concerne les postes de techniciens et aussi tous les emplois de début. De plus, les postes offerts se situent dans les grandes agglomérations, région parisienne essentiellement, où les traitements des agents débutants — qui sont surtout des agents des catégories B et C, catégories composant à 80 p. 100 les emplois des P. T. T. — ne sont pas concurrentiels avec les salaires du secteur privé.

A ces contraintes extérieures s'ajoutent pour le personnel des contraintes internes dues à la restructuration des services, qui perturbent les déroulements de carrière ou ne facilitent pas les réintégrations et titularisations dans la résidence.

Ces difficultés sont génératrices de malaises qui, trop souvent, ne permettent pas la meilleure utilisation des réalisations nouvelles, car la part de « l'humain », dans le succès de votre entreprise est considérable, monsieur le ministre, et son incidence sur les résultats est déterminante.

A quoi peuvent servir des installations ultra-modernes, si ceux qui sont chargés de les faire fonctionner n'ont pas le sentiment d'être suffisamment rémunérés, considérés ou même formés ? Et n'oubliez pas non plus certains agents qui, en raison de l'évolution des structures, perdent tout espoir dans leur reclassement ou avancement, par exemple les receveurs-distributeurs.

Enfin, problème de financement : l'équilibre général du budget est subordonné pour un montant de 4.630 millions de francs à la réalisation d'une ligne de recettes intitulée « financement à déterminer ».

Cette ligne assurerait également l'équilibre du budget annexe de 1973 avec un montant prévisionnel de 3.690 millions de francs. L'augmentation est sensible — 25 p. 100 — et préoccupante, plus par les incidences sur les budgets futurs que par l'ambiguïté des solutions — emprunts ou augmentations de tarifs.

Par ailleurs, la répartition du besoin de financement est également préoccupante et traduit les anomalies que je viens de critiquer.

Ainsi, la capacité d'emprunt du budget annexe des P. T. T. au bénéfice des télécommunications est obérée par les déficits d'exploitations des autres branches. Sans les charges anormales qui pèsent sur les services postaux et financiers, les financements des télécommunications pourraient être plus importants au moment où la progression de la demande exige, non pas un fort taux de croissance, mais le plus fort taux de croissance possible.

Dans le cadre des besoins de financement, je dirai un mot, enfin, des avances remboursables, si souvent critiquées par les

particuliers ou les collectivités locales, et qui concernent le financement, soit d'un abonnement téléphonique, soit d'un abonnement télex, soit encore la modernisation ou l'extension d'un réseau téléphonique.

Ces avances ont été instituées, je le rappelle, par l'article 2 de la loi du 31 décembre 1951 — je dis bien 1951. Ce n'est donc pas une formule nouvelle, mais le volume de ces avances a fortement progressé au cours des dix dernières années, suivant en cela la courbe de la demande.

Elles atteignent en 1973 un total d'environ 650 millions.

Ces avances apportent évidemment un soutien financier important, et permettent de faire progresser les installations.

Je sais, monsieur le ministre, que vous en êtes un énergique partisan, mais quand on compare leur montant à celui du déficit cumulé des services financiers et de la presse, on ne comprend pas pourquoi on maintient systématiquement ces derniers.

Aussi, l'équilibre du budget étant directement lié au rétablissement de situations économiquement saines à la poste et aux services financiers, je ne peux que renouveler avec force mes conclusions relatives à la résorption de ces déficits.

Comme je le disais en ouvrant ce débat, ma conclusion sera la même que celle de 1972.

Je vous demandais alors, mes chers collègues, de suivre la commission des finances et de voter le budget pour ne pas arrêter le train en marche ; mais ce train s'essouffait sur certaines voies car il entraîne de plus en plus de wagons inutiles.

Aussi, monsieur le ministre, après vous avoir encore rappelé aujourd'hui — vous le savez d'ailleurs — quels étaient ces wagons inutiles qu'il fallait à tout prix déceler et orienter vers une autre voie, et quelles étaient les locomotives nouvelles qu'il fallait ajouter, je dis, à mon tour, très solennellement qu'il faut qu'en 1974 des mesures exceptionnelles soient prises par le Gouvernement tout entier pour que les servitudes financières intolérables qui vous sont imposées disparaissent et que des programmes audacieux et, sans doute, dépassant largement le Plan, soient mis en application.

Donnez-nous, monsieur le ministre, très nettement et très sincèrement l'assurance que dans le délai le plus court vous aurez résolu le problème des télécommunications. Je sais bien que les installations sont opérationnelles plus de deux ans et demi après leur commande, mais il faut que ces délais soient raccourcis. Parce que vous avez fait un très gros effort cette année, plus spectaculaire que jamais, nous voulons encore vous faire confiance, mais ne vous décevez pas.

C'est pourquoi au nom de la commission des finances et suivant sa décision, je vous demande, mes chers collègues, de voter le budget des postes et télécommunications pour 1974. (Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République.)

M. le président. La parole est à M. Wagner, rapporteur pour avis de la commission de la production et des échanges, pour les postes et télécommunications.

M. Robert Wagner, rapporteur pour avis. Monsieur le ministre, mes chers collègues, je serai très bref car après l'excellent rapport de mon ami M. Ribes, je suis, en fait, que répéter ce qu'il a dit fort clairement et avec beaucoup de précision. Je me contenterai donc de souligner quelques points particuliers dont l'importance n'échappe à personne.

Les rapports écrits des deux commissions ont été distribués. Sans doute ont-ils été lus, et c'est ce qui explique la faible densité des présents ce matin.

Hélas ! je constate que les réserves que nous avons faites au cours des dix dernières années à vous-même, monsieur le ministre et à vos prédécesseurs, sont toujours d'actualité. Certes, des efforts ont été réalisés dans les trois domaines des postes, des services financiers et des télécommunications. Certes, des sommes énormes ont été investies et d'importants travaux ont été lancés ou réalisés.

Mais, comme vous le dites vous-même, monsieur le ministre, dans le rapport d'activité sur 1972, il ne vous a pas été possible de présenter un tableau rassurant. Je ne nie pas votre volonté de doter la France d'une infrastructure en moyens de communication digne d'un pays industriel moderne. Mais si depuis plusieurs années le Gouvernement a affirmé que le téléphone était la priorité des priorités, jamais le ministre des postes et télécommunications n'a obtenu de la rue de Rivoli les crédits nécessaires pour mettre le service de télécommunications en mesure de réaliser les investissements techniques adaptés aux demandes prévisionnelles des années suivantes.

M. François Grussenmeyer. Très bien !

M. Robert Wagner, rapporteur pour avis. Depuis plusieurs années, le nombre des demandes satisfaites est à peu près égal à celui des demandes en instance trois ans auparavant.

Avec la progression explosive de la demande, progression qui a toujours dépassé, et de loin, les estimations, nous nous enfonçons chaque année un peu au lieu de rattraper le retard. L'an dernier, nous avons accepté vos promesses comme nous avions accepté celles de votre prédécesseur sur un point important, comme le rappelait M. Ribes, celui du déficit des services financiers, car l'équilibre de ce service nous avait été promis pour la fin de cette année.

Or, nous constatons qu'au lieu de diminuer, le déficit passe de 816 millions en 1973 à près de 1 milliard 400 millions de francs. C'est inacceptable, monsieur le ministre. Nous voulons que le Gouvernement prenne des dispositions vous mettant en mesure de tenir les engagements solennels qui ont été pris.

Il en est toujours de même pour la charge qui est imposée à la poste pour le service de la presse. C'est une injustice de faire payer par votre ministère quelque 800 millions qui devraient être pris en charge par le ministère de l'information ou par les charges communes.

Ces crédits — 800 millions pour la poste, 1,4 milliard pour les services financiers — représentent donc une pénalité de 2,2 milliards pour les télécommunications.

Or, nous voudrions que vous puissiez disposer de cette somme pour effectuer les équipements réclamés par les Français unanimes. De nombreux députés, membres de la commission de la production et des échanges, ont insisté pour que vous proposiez de meilleures conditions au profit des lignes téléphoniques longues en campagne avec une simplification des procédures d'installation. Je vous demande instamment d'y veiller, monsieur le ministre, car c'est très important.

Les installations de ces lignes doivent être faites de façon plus simple et surtout plus rapide, à un prix qui ne soit pas forcément le prix coûtant. Le téléphone, pour les agriculteurs, est non seulement un facteur de rentabilité et de bonne information, mais aussi une réelle condition de sécurité.

Si le retard, dans le domaine des équipements de télécommunications, n'était pas aussi important, nous pourrions dire, monsieur le ministre, que vous nous proposez un bon budget. C'est d'ailleurs le meilleur depuis de nombreuses années — je suis heureux de le reconnaître — malgré les 2.200 millions de francs qui vous manquent. Si l'un de vos services n'était pas pénalisé par les deux autres, nous serions sans doute satisfaits. Mais le téléphone conditionne à un tel point l'économie nationale et les économies régionales que nous sommes dans l'obligation de demander au Gouvernement des mesures nouvelles en faveur de votre ministère. C'est un point très important et je vous demande d'insister auprès de M. le Premier ministre pour que M. le ministre de l'économie et des finances revise sa position.

Pour la région parisienne, je crois que vous envisagez, monsieur le ministre, un emprunt de quelques 500 millions de francs dont les annuités seraient payées par le district, non pas pour relayer l'action de l'Etat, mais pour réaliser des équipements supplémentaires. Le conseil d'administration du district approuvera certainement votre proposition et j'espère que vous trouverez ailleurs aussi des encouragements.

J'espère aussi que d'autres régions qui souffrent d'un retard en matière d'équipements téléphoniques vous demanderont des mesures similaires tendant à favoriser leur industrialisation. En effet, si tout le monde souhaite la déconcentration, chacun espère que les autres feront les efforts nécessaires à sa place. Jusqu'à présent, seule la région parisienne a consenti un effort d'investissement ; les autres régions devraient en faire autant si nous voulons trouver l'équilibre que nous souhaitons tous.

Monsieur le ministre, c'est sous le bénéfice de ces observations que la commission de la production et des échanges a émis un avis favorable à l'adoption des crédits du budget annexe des P. T. T. (Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République.)

M. le président. La parole est à M. le ministre des postes et télécommunications.

M. Hubert Germain, ministre des postes et télécommunications. Monsieur le président, mesdames, messieurs, je veux, dès mon propos liminaire, remercier les deux rapporteurs, non seulement pour les exposés qu'ils viennent de faire, qui me paraissent très complets et qui ont permis de mettre l'accent sur un certain nombre de préoccupations essentielles, mais aussi pour l'aide et le concours qu'ils m'ont apportés, tout au long de l'année, dans mes réflexions, et finalement dans le choix de certaines orientations que j'ai été amené à définir.

J'analyserai dans quelques instants les différentes caractéristiques du budget qu'ils ont évoquées, mais si je voulais résumer le sens de leurs interventions, je le ferais, me semble-t-il, en présentant cette observation :

Ce budget est bon ; les crédits qui y sont inscrits sont, de tous les crédits des administrations publiques, ceux qui progressent le plus vite. Mais c'était déjà le cas des budgets précédents et, pourtant, les problèmes des télécommunications, ceux des services financiers et aussi, bien qu'à un moindre degré, ceux de la poste ne sont pas résolus. Pourquoi ?

Cette interrogation est capitale, et je ne peux pas me dérober à ce débat. Aussi est-ce à travers la réponse que je compte lui apporter que je vais vous parler du projet de budget pour 1974.

En ce qui concerne les télécommunications, quel jugement convient-il de porter sur l'effort en cours ?

Je vous rappelle simplement que le premier « décollage » important dans le volume des investissements des télécommunications ne date que de 1970. Jusqu'alors le volume annuel des autorisations de programme avait plafonné à environ 2,5 milliards de francs. Il est monté à 3,9 milliards en 1970, à 5 milliards en 1971, à 6,8 milliards en 1972, à 8,3 milliards en 1973 et il sera, si du moins vous approuvez ce projet, de 10,3 milliards en 1974.

Comme vous le savez, le délai moyen de réalisation des équipements est supérieur à deux ans. Il convient de le rappeler et de le souligner, car, très rapidement, on perd de vue cette réalité.

Le plus important programme dont les Français tirent actuellement le bénéfice — et encore n'est-ce que partiellement — est celui de 1971 qui ne se montait qu'à 5 milliards de francs.

Exprimé sous une autre forme, cela revient à dire que nous ne ressentons les effets de ces deux premières années d'accélération du programme d'équipement des télécommunications, alors que nous entrons dans la cinquième.

Il faut également savoir que nous avions à la fin de 1972 un peu plus de cinq millions d'abonnés. Si nous avions la même densité téléphonique que l'Allemagne, par exemple — et il n'y a pas de raison de penser que les Français aient moins besoin du téléphone que les Allemands — nous en aurions 10 millions, soit deux fois plus.

La demande potentielle est donc considérable. La demande exprimée n'en recouvre qu'une partie puisque nous avons « seulement » — si j'ose dire — un million de demandes en instance. Ces quelques chiffres vous montrent que l'effort est très loin d'être terminé et que, pendant longtemps, la demande restera supérieure à l'offre, quoi que nous fassions.

C'est donc non à l'écart entre les deux qu'il faut mesurer la réussite ou l'échec, mais au taux de croissance de l'offre. Les télécommunications sont une entreprise industrielle. L'effort que nous avons planifié vise à ce que le nombre total des abonnés nouvellement raccordés ou transférés du manuel à l'automatique suive une progression annuelle constante de 25 p. 100. C'est un taux de croissance considérable et je ne crois pas qu'il y ait d'exemple d'entreprise de cette taille — je vous rappelle que les télécommunications sont le premier investisseur de France — qui se soit fixé comme objectif un tel taux de croissance.

Mais ce n'est pas là, et de loin, la totalité de notre problème. Nous avons à faire face également, et même avant cette demande de raccordements, à une progression de la demande de trafic par abonné raccordé qui croît en moyenne de 4,5 p. 100 par an. Nous devons évidemment absorber cette croissance en priorité car il ne sert de rien d'avoir le téléphone si l'on ne peut pas s'en servir.

M. François Grussenmeyer. Très bien !

M. le ministre des postes et télécommunications. Ce taux de 4,5 p. 100 n'est d'ailleurs qu'une moyenne.

L'augmentation est encore plus marquée sur les liaisons interurbaines où des croissances globales du trafic de plus de 20 p. 100 par an aux heures de pointe sont monnaie courante. A la différence d'autres industries, le téléphone n'est pas une somme d'équipements correspondant chacun à un besoin spécifique. C'est un ensemble travaillant de façon coordonnée, en « temps réel », comme disent les techniciens. Cet ensemble doit donc être parfaitement homogène, résultat qui est évidemment beaucoup plus difficile à assurer dans une période de croissance accélérée qu'en régime de croisière.

Le philosophe et romancier anglais Aldous Huxley disait que « le progrès est vécu, mais n'est pas perçu ». C'est particulièrement

ment vrai du téléphone. A la différence d'autres équipements publics, les équipements téléphoniques ne se voient pas, sauf épisodiquement quand les travaux encombrant les rues.

C'est ainsi, par exemple que les Français ont l'impression que l'écoulement du trafic ne s'est pas sensiblement amélioré. Pourtant — et je tiens à insister sur ce point — depuis 1970, nous avons augmenté de 75 p. 100 le parc de circuits interurbains. Le trafic lui-même augmente de 15 p. 100 par an, ce qui veut dire qu'en cinq ans le trafic écoulé par les télécommunications aura donc en réalité doublé, résultat qui présente la double caractéristique d'être tout à fait remarquable et de passer presque inaperçu du public.

De la même façon, en matière de raccordement, le délai moyen d'attente n'a pratiquement pas changé. Le nouveau candidat au téléphone a donc l'impression que la situation ne s'est pas améliorée. Et, pourtant, alors que le nombre de lignes principales en service n'a augmenté que de 300.000 en 1970, il s'accroîtra de 700.000 en 1974. Le parc de lignes principales, qui sera de 5,6 millions à la fin de 1973, passera donc à 6,3 millions en 1974 ; il s'élèvera à 7,3 millions à la fin de 1975 et à 8,5 millions à la fin de 1976. A ce moment — et je vous rappelle que le budget de 1974 commande les réalisations de 1976 — nous aurons 2,9 millions d'abonnés supplémentaires par rapport à la fin de 1973, soit une augmentation d'un peu plus de 50 p. 100.

Je viens de faire un constat. Je me propose d'entrer maintenant plus en détail dans l'exposé de notre politique. Pour résoudre ce difficile problème, qu'avons-nous fait ?

J'ai d'abord demandé au Gouvernement d'accélérer, par rapport aux prévisions du VI^e Plan, le rythme de l'équipement. Compte tenu du délai de réalisation, l'objectif du VI^e Plan, qui se termine à la fin de 1975, était arrêté, pour la fin de 1977, à 9,6 millions de lignes principales. Le Gouvernement a voulu, quand je l'ai saisi de ce problème au début de 1973, fixer à mon département ministériel un objectif qui concerne non seulement les deux ans à venir, mais les trois prochaines années. Notre horizon actuel est donc un horizon 1978 et l'objectif est d'atteindre au moins 12 millions de lignes principales à la fin de cette année 1978.

Nous avons ensuite arrêté le projet de budget pour 1974, qui fait l'objet de nos débats.

Quels en sont les points saillants ?

D'abord, le montant total des investissements à engager en 1974, toutes sources de financement confondues, est de 10,3 milliards de francs contre 8,34 milliards en 1973, ce qui représente un accroissement de 23,5 p. 100. Les autorisations de programme budgétaires passent de 5.500 à 7.460 millions de francs, soit une progression tout-à-fait remarquable de 35,6 p. 100 par rapport à l'an dernier, tandis que les sociétés de financement devraient intervenir au même niveau que cette année, soit à 2.840 millions de francs.

Le deuxième point fort du budget des télécommunications est la progression des crédits de fonctionnement qui, passant de 8.536 à 10.065 millions de francs, augmentent de 20,5 p. 100. Les crédits de personnel, en particulier, progressent de 15,9 p. 100 avec la création nette de 1.712 emplois, auxquels il faut ajouter 2.150 emplois dégagés par l'automatisation : c'est donc en réalité de 3.862 emplois nouveaux que vont pouvoir disposer les services des télécommunications.

Ces services vont donc se trouver dotés de moyens financiers importants. Ces moyens se traduisent ainsi au niveau des réalisations physiques.

Pour assurer le bon fonctionnement du réseau, il faut que nous accroissions « l'infrastructure primaire » plus vite que la « distribution », qui vise plus directement la desserte des abonnés. Le montant des commandes en équipements de transmission sera donc en 1974 de 28 p. 100 supérieur à celui de cette année, ce qui devrait se traduire en 1976 par une augmentation de 30 p. 100 des moyens d'écoulement du trafic interurbain.

Au niveau des zones urbaines, nos efforts vers une meilleure qualité de service se traduiront par un renouvellement accéléré des centraux vétustes et l'installation en nombre croissant d'équipements d'abonnés spécialement conçus pour écouler un fort trafic. En 1973, les commandes s'élevaient à 44.000 équipements de ce type ; elle passeront à 70.000 l'an prochain.

En particulier, l'agglomération parisienne, qui regroupe plus du tiers des abonnés français et où le fonctionnement du téléphone n'est pas encore satisfaisant, fait l'objet d'une attention toute particulière, car les effets de sa situation se répercutent directement sur les centres de province. J'ai donc demandé au directeur général des télécommunications de poursuivre l'effort déjà entrepris dans ce domaine et qui s'est traduit dans cette région, en 1972 et en 1973, par une croissance des investissements supérieure à celle de l'enveloppe nationale ; je lui ai même

demandé de l'amplifier en 1974, puisque l'enveloppe de la région parisienne devrait être en progression de 28 p. 100 au moins par rapport à 1973.

De plus, le Gouvernement étudie actuellement l'opportunité d'un programme complémentaire de 500 millions de francs, ainsi que l'ont rappelé les deux rapporteurs, financé avec l'aide du district. Ce programme viendrait s'ajouter aux 2 milliards de francs prévus pour 1974. Si ce projet se réalise, l'enveloppe de la région parisienne, qui était en 1973 de 1,5 milliard, sera donc de 2,5 milliards de francs.

Parallèlement, l'automatisation du réseau doit se poursuivre avec la commande d'environ 300.000 équipements destinés aux zones encore desservies manuellement. Cet effort devrait aboutir en 1976 à un taux d'automatisation de 98 p. 100 environ.

L'effort déjà fait et poursuivi sur le réseau nous a permis, depuis plusieurs années, d'accélérer le raccordement de nouveaux abonnés. En 1974, nous commanderons 1.800.000 équipements d'abonnés contre 1.500.000 en 1973. Ces installations sont également destinées à la modernisation des réseaux fonctionnant encore en manuel et au renouvellement des centraux vétustes.

Mais — je vous l'ai dit — moyens financiers et objectifs physiques ne résument pas la totalité de notre action.

J'entends mettre en œuvre une politique du personnel. Pour faire face à ce développement considérable d'activité, le niveau des effectifs dans les télécommunications devra s'élever dans les prochaines années, et d'autant plus rapidement que seront épuisées les réserves dégagées par l'automatisation, la mécanisation de certaines tâches, l'amélioration des méthodes de travail et les progrès des matériels au niveau de la fiabilité et des facilités d'exploitation. Il est donc clair que, dans ce domaine, il y a un virage à prendre ; la création de 3.862 emplois nouveaux qui vous est proposée cette année s'inscrit dans cette préoccupation. Cette inflexion marquée par rapport aux tendances des années précédentes devra encore s'accroître dans les prochains budgets.

Nous procéderons également à un renforcement important de l'encadrement. Le présent budget prévoit la création de 500 postes de cadre A, avec les mesures de recrutement et de formation correspondantes. Cette mutation dans la nature des tâches confiées à mes services, mais aussi l'évolution et la technicité croissante des équipements mis en œuvre, imposent un effort particulier au niveau de la formation : notre activité dans ce domaine, qui pouvait se chiffrer à 139.000 semaines-élèves en 1973, devrait passer en 1974 à 160.000 semaines-élèves, soit un accroissement de près de 15 p. 100.

Nous adaptons aussi notre organisation à des tâches nouvelles. L'année 1973 a vu l'achèvement de la réforme faisant de la région l'échelon privilégié d'action des services extérieurs des télécommunications ; la mise en place des nouvelles cellules de base spécialisées dans le domaine des lignes, de l'exploitation des centraux téléphoniques, des relations commerciales avec le public, s'est poursuivie activement. Enfin, plusieurs directions opérationnelles des télécommunications ont été créées, traduisant notre volonté de mieux adapter la structure interne des services à la réalité des besoins propres aux grandes régions.

Les industriels participent également à l'effort national dans le domaine des télécommunications : ils ont eu à faire face et ils ont fait face à une augmentation massive des commandes de l'administration. Ils ont dû également faire un effort important au niveau des prix ; l'exemple des matériels de commutation, pour lesquels un nouvel accord de prix vient d'être signé, est particulièrement significatif à cet égard puisque l'indice des prix des centraux téléphoniques Crossbar est passé de 100 à 83,2 entre 1966 et 1973 alors que, pour l'ensemble des produits manufacturés, il passait de 100 à 125,9 pendant la même période.

Cela a été possible grâce à l'allongement des séries, à l'amélioration de la productivité et aux progrès techniques. Mais je tiens à souligner que l'industrie a fait globalement l'effort que le Gouvernement attendait d'elle et que nous y avons veillé de très près. Les insinuations extravagantes faites ici ou là n'ont donc aucun fondement et ne font que ridiculiser leurs auteurs. J'aimerais bien que l'on me cite, dans la conjoncture qu'a connue la France au cours des dernières années, des résultats en matière de prix qui soient aussi spectaculaires !

Si les résultats obtenus en 1973, avec une baisse à l'engagement des marchés de matériels de 1 p. 100 en francs courants par rapport à 1972, constituent un motif de satisfaction pour l'action de mon ministère, je reste, en ce qui me concerne, très vigilant pour 1974. La persistance de facteurs de hausse au niveau des matières premières et des salaires pourrait avoir des conséquences graves sur la réalisation de nos objectifs.

La politique industrielle que je mène dans le secteur des télécommunications a comme objectif premier d'obtenir les conditions les plus satisfaisantes sur le plan de la qualité, des délais

et des prix, mais dans une technique qui soit compétitive au plan mondial et qui s'adapte au réseau existant pour en assurer l'extension ou le renouvellement. Dans l'effort considérable à fournir, il m'apparaît également important d'utiliser l'ensemble du potentiel industriel français d'innovation et de production pour garantir une large source nationale indépendante d'approvisionnement, dans un secteur de pointe en pleine expansion. Ces dernières considérations m'ont conduit à considérer favorablement l'ouverture des groupements Sototel et, bientôt, Sotelec à de nouvelles entreprises. Le recours à des consultations internationales reste possible pour certains matériels de télécommunications pour lesquels nos fournisseurs nationaux se seraient montrés détaillants.

Sur le plan des nouveaux matériels, 1974 verra une étape significative pour l'introduction de la commutation électronique puisque le système développé par le centre national d'études des télécommunications en collaboration avec des constructeurs français va bientôt entrer dans une phase industrielle; cette même année devrait voir d'ailleurs la mise en service du premier centre de transit interurbain construit avec ce type de matériel à Saint-Brieuc, en attendant le centre de transit urbain électronique des Tuileries en 1975.

L'année 1973 a donc été pour les télécommunications une année capitale: pour répondre à la demande, nous avons décidé un changement de rythme et une nouvelle accélération de notre effort. Ce qui dépendait de nous seuls pour que cet effort supplémentaire soit couronné de succès, nous l'avons déjà pour l'essentiel réalisé, au niveau de l'organisation, au niveau de nos fournisseurs et à travers les mesures que je viens de citer. Mais les deux conditions essentielles de la réussite de cette nouvelle accélération se trouvent dans le budget qui vous est proposé; d'une part, l'augmentation des autorisations de programme; d'autre part, la création nette de 1.712 emplois à comparer aux 543 du budget 1973.

Je vous demande donc aujourd'hui de nous fournir les moyens de nos ambitions; mais il est nécessaire que soit également clairement perçue par l'Assemblée cette réalité: pour tenir les objectifs qui nous ont été fixés, nous devons encore poursuivre et augmenter nos efforts dans le domaine des télécommunications au cours des années à venir.

J'en viens maintenant aux services financiers.

MM. les rapporteurs m'ont également reproché, avec quelle vivacité, de n'avoir pas résolu le problème des services financiers. Là encore, je veux préciser un certain nombre de choses.

Nous avons réalisé en quelques années un programme d'équipement remarquable, que je ne détaillerai pas pour éviter d'allonger inutilement cet exposé, mais qui se traduit encore dans le projet de budget pour 1974 par 150 millions de francs d'autorisations d'engagements. Quatorze des dix-huit centres de chèques postaux ont été équipés en gestion électronique et les quatre derniers vont l'être incessamment. Cette opération a revêtu une ampleur exceptionnelle puisqu'elle aura porté au total sur près de 7 millions de comptes. Elle a pourtant été réalisée sans heurts et je ne crois pas qu'un seul client des chèques postaux se soit jamais aperçu du moment où le système de gestion était modifié. Si j'insiste sur ce point, c'est que très peu — je dis bien très peu — d'administrations publiques ou d'entreprises peuvent se flatter d'avoir obtenu un résultat semblable.

Cette opération de modernisation était indispensable, notamment pour permettre aux chèques postaux de continuer à jouer le rôle irremplaçable qui est le leur dans l'organisation monétaire française. Je vous rappelle, par exemple, que la poste joue un rôle essentiel dans la circulation de la monnaie fiduciaire — le transport des billets. L'importance de la monnaie « chèques postaux » dans la circulation de la monnaie scripturale au profit non seulement des particuliers mais aussi, et peut-être surtout, des autres institutions financières et du Trésor est un phénomène moins connu et pourtant capital pour qui veut comprendre notre organisation monétaire. La rapidité et le faible coût des opérations, dont bénéficie l'ensemble de l'économie sont une conséquence de l'organisation centralisée. Les services spécifiques assurés aux particuliers — heures d'ouverture des guichets, service à domicile — sont eux, mieux connus, et je n'y insiste pas.

Les services financiers de la poste représentent donc une incontestable réussite technique et les crédits, pour qu'il en soit ainsi, ont toujours été établis au niveau nécessaire.

Reste le problème de l'équilibre financier des opérations qui n'est effectivement pas résolu. Un pas important a été cependant franchi dans ce domaine. Les fonds supplémentaires collectés depuis le 1^{er} janvier 1972 sont désormais rémunérés au taux du marché monétaire. Or, le volume de ces fonds progresse

régulièrement; il s'accroît de quelque 2,5 milliards de francs par an, entraînant une croissance soutenue de la rémunération correspondante versée par le budget annexe: 543 millions de francs sont prévus à ce titre par le projet de loi de finances pour 1974 contre 232 millions de francs dans la loi de finances de 1973.

M. Robert Wagner, rapporteur pour avis. Ce n'est pas suffisant!

M. le ministre des postes et télécommunications. Au cours de la préparation du budget, M. le ministre de l'économie et des finances m'a fait valoir la charge que représenterait pour le budget général, c'est-à-dire en définitive pour les contribuables, l'augmentation de cette rémunération au niveau du taux d'équilibre. J'ai donc accepté de ne pas demander pour 1974 une augmentation de cette rémunération.

Mais il était également de ma responsabilité de proposer au Gouvernement un plan de redressement de la situation des services financiers. Je l'ai fait au début de l'été. Un tel plan suppose une certaine conception de la mission des services. Il ne s'agit naturellement pas de les transformer en banque d'Etat. Il convient, en revanche, d'ordonner leur gestion autour de la recherche d'un double équilibre: équilibre économique dont l'objet est notamment de rentabiliser les équipements mis en place, ce qui suppose que les services financiers puissent conserver la clientèle de particuliers qui est la leur et, pour cela, soient en mesure de lui offrir l'ensemble des services qu'elle attend de ses teneurs de comptes; équilibre financier grâce à la recherche des diverses mesures susceptibles de mettre un terme au déficit.

Comme je vous l'ai rappelé, les chèques postaux constituent l'un des éléments essentiels de l'organisation monétaire et financière française. Mes services poursuivent donc des études sur ces questions de principe en liaison étroite avec ceux de M. le ministre de l'économie et des finances. Je ne puis à l'heure actuelle vous donner la réponse du Gouvernement, car elle n'est pas encore arrêtée. Ayez au moins l'assurance que le débat est ouvert au fond.

En ce qui concerne la poste, les critiques de vos rapporteurs ont été beaucoup moins vives. Si vous le permettez, je passerai donc plus rapidement sur ce sujet, bien que les services postaux absorbent la plus grosse part du budget des P.T.T. Mais je veux vous montrer que la poste aussi change rapidement de visage et que la progression des crédits accompagne et permet une profonde rénovation de l'administration.

Traditionnellement considérée comme une entreprise de maintenance, la poste a néanmoins entrepris un important programme d'équipement destiné notamment à peser sur la croissance des prix de revient.

Le projet de budget pour 1974 est avant tout caractérisé par une augmentation sans précédent des autorisations de programme.

Les services postaux recevront pour leur équipement 735 millions de francs et auront vu ainsi multiplier par 2,5 leurs investissements en trois ans. Le VI^e Plan se trouvera, à la fin de 1974, exécuté dans ce secteur à près de 70 p. 100, si l'on tient compte de la substitution aux projets d'achat primitifs d'un programme de location à l'armée de l'air des derniers appareils de l'Aéropostale.

Nous lancerons, en 1974, la constitution de cinquante nouveaux bureaux de poste, et nous tiendrons ainsi le rythme des réalisations que nous avons fixé l'an dernier. L'effort le plus important dans le domaine des bâtiments sera réalisé sur les centres de tri du courrier, pour lesquels le nombre des chantiers ouverts passera de sept en 1973, à douze en 1974.

Cet accroissement correspond bien entendu à notre volonté, déjà plusieurs fois affirmée au cours de cette année, de moderniser le réseau d'acheminement du courrier. Une orientation très nette a été donnée dès 1973 à ce secteur-clé du service postal avec l'inauguration du centre de tri automatique d'Orléans—La Source, le 30 janvier, et la présentation à la presse, le 18 septembre, des derniers avions de l'Aéropostale qui dispose ainsi d'une flotte de dix-neuf appareils: quinze Fokker et quatre Transall, dont le plus ancien a été mis en service en 1967.

L'année 1974 verra l'ouverture de deux nouveaux centres de tri automatique, l'un dans le XVII^e arrondissement de Paris et l'autre à proximité de la gare Montparnasse. Dans le même temps s'ouvriront les chantiers des centres de Nantes et Rennes; ces réalisations, faisant appel aux techniques les plus élaborées, trouveront leur pleine efficacité grâce au développement progressif des équipements de tri automatique, avec, en particulier, l'ouverture du centre de Brest au début du VII^e Plan. Ce vaste secteur géographique bénéficiera pour l'acheminement de son courrier d'un réseau modèle qui — j'y insiste — nous placera en tête des nations les plus avancées dans ce domaine.

La mécanisation du tri des paquets, difficile à mettre au point — vous le concevez — en raison de la diversité des formes et des dimensions des objets confiés à la poste, devrait connaître une étape significative en 1974 avec la mise en service à Nancy d'un nouveau matériel adapté à l'utilisation du code postal et au relèvement de trois à cinq kilogrammes du poids maximal admis pour les paquets-poste.

Dans le même temps, la poste étouffera ses moyens de transport rapide. La ligne postale aérienne de nuit Nancy—Dole—Lyon, confiée à une compagnie privée au début du mois de septembre, constitue une expérience. Si elle apparaît fiable quelles que soient les conditions atmosphériques, elle pourrait être suivie en 1974 de la création de plusieurs liaisons à moyenne distance capables de compléter la « toile d'araignée » tissée à grands traits par les avions de l'Aéropostale. L'administration fera aussi plus largement appel aux capacités disponibles sur certains vols de jour d'Air Inter. L'utilisation de douze liaisons régulières de cette compagnie a déjà permis de transporter par ce moyen trois tonnes et demie de courrier chaque jour en juillet 1973 contre une tonne chaque jour en moyenne en 1972.

Dans le domaine des transports ferroviaires, nous poursuivons la modernisation et le développement du parc de wagons-poste en adaptant les véhicules aux vitesses des convois rapides et en passant commande d'une trentaine de wagons-poste d'un type nouveau.

La distribution du courrier bénéficiera, quant à elle, pour la modernisation des tournées, de 2.000 véhicules supplémentaires contre 1.600 l'an dernier. Un effort très important sera fait par ailleurs en faveur du Cidex qui, dans sa phase expérimentale, a donné des résultats très encourageants. La distribution plus matinale des correspondances ordinaires dans les boîtes des bénéficiaires du service et l'extension des compétences du préposé pour effectuer bon nombre d'opérations au domicile de l'utilisateur sont sans doute les deux raisons essentielles du ralliement de près de 90 p. 100 du public à cette forme nouvelle de la distribution.

Je souligne que l'adoption de cette méthode a permis de maintenir un grand nombre d'établissements postaux qui, sans cela, auraient eu un trafic nettement insuffisant. Sur trois cent quarante-trois tournées Cidex actuellement en place, vingt-six ont ainsi été confiées à des receveurs-distributeur. Ces responsables de bureau de poste assurent à la fois un service de guichet et la distribution du courrier dans la totalité ou tout au moins dans la majeure partie de leur circonscription postale. De cette manière, ils ont pu multiplier les contacts du service public et de la population, redonner une activité satisfaisante à leur établissement et éviter la fermeture de ce dernier.

A cet effort d'équipement correspond un important ensemble de mesures dans le domaine du fonctionnement, capital à la poste. J'insisterai sur les quelques points qui me paraissent essentiels afin d'éviter de dresser ce qui pourrait sembler un répertoire confus, un catalogue de toutes les mesures envisagées.

La poste recevra en 1974 plus de 4.200 emplois nouveaux pour faire face à l'accroissement du trafic dans les secteurs en expansion rapide. Les 2.400 emplois libérés grâce à l'automatisation dans les centres de chèques seront transférés pour l'essentiel dans le secteur postal. Nous avons entamé par ailleurs un processus d'amélioration qualitative de la structure du personnel en remplaçant du personnel auxiliaire par du personnel titulaire. C'est ainsi que 500 emplois d'auxiliaires seront transformés en emplois de titulaires — agents d'exploitation et préposés — et 2.000 auxiliaires seront titularisés dans le grade d'agent de bureau.

En fait, compte tenu aussi des possibilités offertes par les concours internes, quelque 7.200 auxiliaires devraient accéder à un emploi de titulaire au cours de l'année 1974.

En ce qui concerne l'accès aux différents emplois de mon ministère, j'entends que tous les postes, sauf exceptions justifiées, soient accessibles tant aux femmes qu'aux hommes. Certes, depuis quelques années, des progrès importants ont été réalisés ; mais il nous faut encore aller de l'avant. Je puis vous préciser qu'en 1974 sera effectué un premier recrutement féminin de préposés qui se verront offrir les mêmes possibilités de carrière que le personnel masculin.

Cette étape franchie, la mixité des emplois aux P. T. T. sera une réalité.

J'ai d'autre part engagé au cours de 1973 une discussion avec les représentants du personnel au sujet des centres de tri, secteur de la poste où les conditions de travail sont, par la nature des choses, les moins faciles à aménager. Cette discussion a abouti, le 7 septembre dernier, à une série de mesures en faveur du personnel des centres de tri et des services ambulants. Ces décisions — augmentation de certaines indemnités ; amélioration

des conditions de travail ; création de plus de mille emplois d'agents titulaires dans ce seul secteur et transformation d'emplois d'auxiliaires en mille emplois de titulaires ; affectation de 10 millions de francs en 1974, comme cela a été fait en 1973, à divers travaux de rénovation des centres de tri ; création de commissions d'hygiène et de sécurité — constituent une étape importante de la politique sociale que j'entends mener au sein de mon ministère.

Nous avons à faire face à un dernier problème, très grave pour la poste : la recrudescence du banditisme.

J'ai décidé d'affecter, en 1974, 28 millions de francs à des travaux et à l'achat des matériels nécessaires pour protéger le personnel des postes et les fonds et valeurs qui lui sont confiés. Diverses mesures ont été prises pour multiplier les obstacles matériels entre les malfaiteurs et nos agents, pour renforcer la surveillance automatique des locaux, pour accroître la protection de nos circuits de transports de fonds. En particulier, des protections vitrées entre les salles du public et les locaux de service sont d'ores et déjà commandées pour l'équipement de mille bureaux particulièrement menacés.

Je tiens à dire à cette tribune combien mon administration et moi-même avons été affectés par tous les actes de banditisme qui ont été commis au cours de 1973 et dont certains se sont hélas ! tragiquement terminés. Je rends hommage au dévouement manifesté par nos agents en la circonstance. Je le fais d'autant plus volontiers qu'il est de bon ton, dans les temps qui courent de dauber un peu trop sur les postes et télécommunications. (*Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République et des républicains indépendants.*)

Pour en terminer avec les problèmes de personnel, je dirai quelques mots du développement de la formation professionnelle des agents des postes qui bénéficieront, en 1974, des efforts d'équipement déjà réalisés. C'est ainsi que 207.000 semaines-élèves sont programmées par les services d'enseignement pour 1974 contre 176.000 pour la formation des agents débutants de la poste, ainsi d'ailleurs que pour le recyclage des plus anciens.

MM. les rapporteurs ont également mis l'accent avec vigueur sur l'insuffisance des taxes postales de presse. Il y a, en effet, dans ce domaine, une situation tout à fait anormale puisque ces taxes postales ne couvrent actuellement que 12 p. 100 des charges de transport et de distribution des périodiques, ce qui aura entraîné pour la poste une insuffisance de recettes de 700 millions de francs en 1973.

M. Wagner a proposé de mettre à la charge du budget général la totalité de ce déficit. Cette solution — j'en conviens — ne serait pas sans avantage pour le ministère des postes et télécommunications ; mais le souci de l'équilibre du budget des P. T. T. ne doit pas pour autant faire oublier celui de l'équilibre du budget général.

En réalité, il faut d'abord commencer par porter les taxes de presse à un niveau plus réaliste et qui ne conduise pas, comme c'est le cas actuellement avec la quasi-gratuité de la distribution par abonnement, à fausser complètement la comparaison entre les différentes formes de distribution et à poser de façon excessive sur le budget de la poste.

Je sais bien que la presse connaît elle aussi des difficultés et je me préoccupe — croyez-le bien — de ne pas lui imposer des charges qu'elle ne pourrait supporter. C'est pourquoi je suis, pour ma part, disposé à ménager en l'occurrence les transitions nécessaires. J'ai déjà présenté au ministre de l'information et à des représentants qualifiés de la presse un plan de cinq ans d'augmentation progressive des taxes postales de presse fondé sur le principe d'une stabilisation du déficit de presse à son niveau actuel. Ce projet qui me paraît raisonnable et que j'envisage d'appliquer dès 1974 permettra d'établir les relations entre la poste et la presse sur des bases plus saines.

Je ne nie pas qu'il y ait, dans ce projet de budget pour 1974 quelques zones d'ombre. Mais les zones de lumière me paraissent beaucoup plus importantes. Encore une fois, il me semble qu'il y a peu d'administrations, peu d'entreprises dont le visage change aussi rapidement que celui des postes et télécommunications. J'espère vous en avoir convaincus et je souhaite que vous donniez, avec votre approbation au projet de budget que je vous présente, votre appui à l'action engagée. (*Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République et des républicains indépendants.*)

M. le président. Dans la discussion, la parole est à M. Rossi.

M. André Rossi. Monsieur le ministre, en préparant cette intervention, je me suis souvenu des propos que je tiens régulièrement à cette tribune depuis des années et j'ai éprouvé

sur le plan intellectuel une certaine gêne à devoir, une fois de plus, me répéter puisqu'en fait, la situation est identique et s'est même aggravée.

Nous n'éprouvons pas, croyez-le bien, la moindre satisfaction à avoir eu raison à l'époque où nous affirmions que les prévisions en matière de télécommunications étaient largement insuffisantes. Tout à l'heure, vous avez bien voulu reconnaître que c'est seulement en 1970 qu'a commencé le « décollage », alors que, depuis quinze ans, nous soutenons que les besoins sont supérieurs aux prévisions des différents Plans.

Si les prévisions ont été inférieures aux nécessités pour le V^e Plan, elles le sont encore plus pour le VI^e Plan. Quant aux prévisions pour l'horizon 1985, elles sont dérisoires dans la mesure où elles nous proposent une densité téléphonique inférieure à celle que la Suisse, la Suède et les Etats-Unis ont déjà atteinte. Autrement dit, les autres pays industrialisés ont continué à progresser et la France, en Europe, ne précède que le Portugal.

Nous n'avons cessé de dénoncer cette situation, ou plus exactement l'état d'esprit qui, dans les sphères responsables, consiste à considérer le téléphone comme un équipement de luxe, alors qu'il est, pour les uns, un outil de travail, pour les autres un équipement social et non pas un « gadget », pour reprendre le mot d'un de vos prédécesseurs.

Rien n'a été résolu. La fluidité promise par M. Galley pour 1973 n'a pas été obtenue ni la réalisation des raccords qui devait être achevée en 1977.

Le chiffre d'un million de demandes en instance, auxquelles s'ajoutent les demandes de transfert, prouve les erreurs fondamentales d'appréciation sur lesquelles est fondée notre politique du téléphone et qui ont pour conséquence, non seulement la crise que nous connaissons, mais aussi une insuffisance de capacité de l'industrie.

Pour montrer l'insuffisance de la fluidité, il suffit de prendre l'exemple de la région parisienne, qui représente presque le tiers du trafic, et d'opposer deux chiffres : la moitié des centraux ont moins de trente ans d'âge ; le trafic s'accroît de 15 p. 100 par an. Dans ces conditions, le problème est insoluble.

Au reste, vous n'avez pas les crédits nécessaires et vous ne disposez pas non plus de moyens en personnel suffisants.

Les retards imputables à l'industrie, à la sous-qualification ou à l'insuffisance de dimension de certaines entreprises, la qualité parfois contestable de certains matériels fournis nécessiteraient de vos services une surveillance, à tous les stades, de la fabrication à la mise en exploitation. Or les créations d'emplois pour 1974 ne répondent pas — et de loin — à cette nécessité.

L'insuffisance des effectifs est tout aussi criante dans les services de la poste où 3.823 créations d'emplois d'agents ne peuvent correspondre à un trafic qui augmente de 5 p. 100 par an.

Ainsi se poursuit une politique de l'auxiliaire que nous sommes, ici, unanimes à condamner. On parle de 80.000 auxiliaires et le ministère des P. T. T. est certainement celui qui en emploie le plus. Ce ne sont pas les 2.000 ou 2.200 titularisations prévues cette année — soit 2 p. 100 des auxiliaires — qui rendront espoir à tous ces employés, dont beaucoup ont plus de quatre ans d'ancienneté.

Et, pourtant, les télécommunications apportent un excédent qui compense largement le déficit de la poste ou celui des services financiers.

Je ne reviendrai pas sur les absurdités de structures de ce ministère. Je n'insisterai pas sur les tarifs de presse, qui entraînent un déficit de 900 millions de francs cette année. Je dirai simplement que nous admettons, que nous défendons même le principe des tarifs préférentiels, condition de la liberté de la presse. Nous contestons, en revanche, l'imputation de ce manque à gagner au budget de votre ministère.

Je ferai le même rappel pour les comptes chèques postaux où les mesures engagées en 1972 ne permettent pas d'achever — et de loin — un déficit qu'on peut évaluer à 1.300 millions de francs, au lieu de 800 millions l'an dernier. Or, à cet égard, nous avons obtenu un engagement solennel du Gouvernement.

Les recettes des télécommunications ont augmenté du fait de la modification des tarifs — c'est l'aspect officiel du problème — mais aussi grâce à un moyen plus méconnu du public : le raccourcissement du temps des impulsions, tout au moins pour les deux premières fractions. Peu de gens s'en aperçoivent et pourtant c'est là un moyen ingénieux et fructueux. Quand on y ajoute la méthode inacceptable des avances qui est érigée en système, on reste étonné que l'Etat continue de boudier un investissement aussi rentable !

Lorsque j'aurai noté que, sur les investissements réalisés en 1974, l'Etat récupère 458 millions de francs de T.V.A., j'aurai fait de ce projet de budget un survol nécessairement rapide, dans le temps de parole qui m'est imparti.

Je conclurai, monsieur le ministre, en reprenant la question que j'ai déjà posée à vos prédécesseurs ces dernières années : n'avez-vous pas l'impression qu'une insuffisance aussi systématique dans les prévisions avec, pour conséquence, une crise longue, lancinante, irritante, cumporte une arrière-pensée ?

Je ne vous en rends d'ailleurs pas responsable, car cette affaire remonte à de nombreuses années. Mais le dessein, si dessein il y a, aurait été alors fort bien conduit, puisqu'il pourrait aboutir à une situation si mal supportée par l'opinion que celle-ci finirait un jour par accepter les offres du secteur privé.

J'ai dit que ce n'est pas à vous, monsieur le ministre, que nous faisons un procès d'intention. Vous avez la charge de ce ministère depuis trop peu de temps pour que nous puissions vous juger. Mais nous vous mettons en garde contre un risque que nous mesurons.

Il y a, en effet, trop d'anomalies inexplicables dans la conduite de la politique du téléphone en France. J'ai cité les estimations systématiquement sous-évaluées, les contraintes financières, les déficits imposés, en un mot, le refus de reconnaître les moyens d'un service public, industriel et commercial à ce ministère ou, comme on l'a dit, le refus de reconnaître qu'il s'agit d'un budget annexe et non pas d'un budget annexé.

Tout cela, monsieur le ministre, nous inquiète. Nous attendons des certitudes et malheureusement, votre budget n'en apporte guère ni pour le présent, ni pour l'avenir. C'est la raison pour laquelle le groupe des réformateurs démocrates sociaux ne le votera pas. (Applaudissements sur les bancs des réformateurs démocrates sociaux.)

M. le président. La parole est à M. Cressard.

M. Jacques Cressard. Monsieur le ministre, mon collègue et ami M. Corréze, rapporteur de la commission de contrôle de la gestion du service public du téléphone, aurait aimé présenter quelques remarques. Empêché d'être parmi nous ce matin, il m'a demandé, puisque je fais partie de cette même commission, de vous poser quelques questions.

D'emblée, chacun peut dire du mal du téléphone. En France, le conformisme intellectuel consiste à agir de la sorte. Mais ce conformisme est fait de fausses vérités. Et, de même que les Français soutiennent que les Anglais sont roussets, ils se téléphonent pour se dire que le téléphone ne fonctionne pas !

Or un examen attentif du problème permet d'affirmer que c'est là une fausse vérité. L'anticonformisme et la recherche de la vérité conduisent à constater que votre ministère fait, depuis plusieurs années, des efforts considérables pour adapter ce service public à la modernisation de tous les équipements de notre pays. Vous suivez la bonne route, monsieur le ministre, et il convient de vous encourager.

Néanmoins, je ferai quelques remarques.

D'abord, il est dommage que les règles de rémunération des fonds déposés aux chèques postaux, pour les livrets de caisse d'épargne ou les comptes courants, ne permettent pas à votre ministère d'utiliser l'ensemble de ces possibilités et qu'il soit obligé de lancer des emprunts publics à des taux plus élevés. Le ministère de l'économie et des finances ne devrait-il pas vous encourager à l'autofinancement et vous permettre d'utiliser vos propres moyens, notamment pour développer le téléphone ?

Il est facile de vous critiquer si on ne vous consent pas les moyens de travailler ; il serait moins facile de le faire si on vous les donnait pleinement puisque, déjà, avec des possibilités réduites, l'œuvre accomplie est positive.

Toutefois, il faut regarder l'avenir. Il est prévu que le nombre de nos lignes téléphoniques sera doublé en 1978. Qu'en sera-t-il du nombre des agents des services des télécommunications ? On sait qu'au Japon, pour mille lignes, il y a quinze agents. En France, en 1978, il faudrait plus de cent quatre-vingt mille agents pour parvenir au même taux. Aurez-vous ces effectifs ? Quels moyens vous seront donnés pour atteindre cet objectif ?

Enfin, appartenant, comme mon ami M. Corréze, à une circonscription qui comporte des cantons ruraux, je voudrais évoquer la question des lignes longues. J'en parle en connaissance de cause, monsieur le ministre, parce que votre prédécesseur a achevé l'automatisation du téléphone dans toute ma circonscription, et plus particulièrement dans sa partie rurale. Je croyais les problèmes résolus ; ils l'ont été en partie, mais d'autres se sont posés.

Les agriculteurs ont voulu avoir le téléphone qui est pour eux un instrument de travail. Alors, on leur a demandé pour l'installation des sommes relativement importantes, mais surtout des avances sur communications qui, elles, sont très élevées. Et d'autant plus élevées que ces agriculteurs ne téléphonent pas à Paris ou à l'étranger, mais au vétérinaire, au syndicat agricole, à la laiterie coopérative. Ce sont des communications à l'intérieur d'un même secteur, donc de faible coût. Si bien que, lorsque l'avance dépasse quatre cent mille francs, il faut des années à ces agriculteurs pour la consommer.

Certes, des efforts ont été faits pour permettre, par l'intermédiaire du Crédit agricole, de réduire l'apport personnel des agriculteurs. Mais tous n'ont pu en bénéficier et il ne faudrait pas que ceux qui n'en ont pas profité soient condamnés à une trop longue attente.

Sur ce point, monsieur le ministre, je voudrais obtenir une réponse précise car nous sommes inquiets de l'avenir de l'agriculture. Le téléphone doit être considéré comme un instrument de travail pour les agriculteurs. Il faut donc faire en sorte qu'ils l'aient rapidement.

Vous me direz qu'à Paris aussi les entreprises doivent consentir des avances sur communications. Mais je vous répondrai qu'une société industrielle récupère cette avance beaucoup plus vite, en deux ou trois ans, alors que pour un agriculteur le délai de récupération est véritablement trop long. Il y a là un effort à faire.

Voilà les quelques remarques que je voulais présenter dans le court temps de parole qui m'était imparti et que mon collègue M. Corréze aurait été plus habilité que moi à formuler.

En terminant, monsieur le ministre, je voudrais vous dire que mon groupe est conscient du travail qui a été accompli par vos prédécesseurs, par M. Galley en particulier, du travail réalisé par vous et votre administration. Et c'est bien parce que nous avons confiance dans le ministère que vous dirigez, que nous sommes sûrs qu'il fera tous les efforts pour être un service public à la hauteur de sa tâche, que nous voterons votre budget. *(Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République.)*

M. le président. La parole est à M. Cornet.

M. Pierre Cornet. Votre budget, monsieur le ministre, est incontestablement un budget en progrès. Il est même privilégié : des chiffres souvent cités en portent témoignage, en particulier l'accroissement des dotations pour l'équipement des télécommunications.

Les moyens supplémentaires, pour ma part, je vous les accorderai volontiers, connaissant par expérience votre opiniâtreté à faire fonctionner une machine difficile à adapter aux règles de la vie moderne. Mes craintes ne sont pas dans quelque relâchement des efforts que vous déployez avec ténacité.

Toutefois, la répartition que vous nous proposez est-elle également favorable à tous les secteurs de France ? Nous comprenons votre souci de rentabilité, et il est normal de courir au plus pressé, de satisfaire d'abord les besoins des zones démographiquement denses. Doit-on, pour autant, atténuer la notion de service public et aller jusqu'à consentir un déséquilibre au détriment des régions rurales ?

Pour la poste, la suppression des recettes postales accuse l'exode des campagnes, détruit un pôle d'attraction de la vie locale, représente, pour tout dire, une régression et fait le bonheur d'organismes concurrents, au premier rang desquels se trouve le Crédit agricole. La vieille poste perd des points. Le personnel très attachant des receveurs-distributeurs se décourage. Il me paraît quelque peu dangereux d'être très optimiste sur des nouveautés comme le Cidex, courrier individuel à distribution exceptionnelle, qui ne recueille pas partout la faveur du public. Des projets d'installation de Cidex ont dû être abandonnés après des oppositions.

Pour les télécommunications, vos prévisions comportent des centraux géants. Un effort plus particulier est fait sur le réseau de Paris — lit-on dans la note de synthèse de votre département et vous venez de nous le confirmer — et l'accès des abonnés à l'automatique international est facilité. Fort bien, mais doit-on oublier les abonnés ou les candidats qui attendent que le tissu rural soit mieux irrigué ?

Tout n'est pas possible immédiatement, nous en sommes parfaitement conscients et c'est l'évidence même. Que des progrès aient été réalisés même dans la province la plus mal-traitée, c'est certain. Qu'il soit logique de commencer par le commencement, c'est-à-dire l'écoulement du trafic par les autoroutes du téléphone, nous ne le nions pas. Ces priorités-là sont très saines, comme l'automatisation du réseau manuel par la construction de nouveaux centraux automatiques et l'extension des centraux existants.

Nous constatons des améliorations dans les liaisons à grande distance. Je parle d'un département au sud de Lyon. Des goulots d'étranglement ont disparu. L'accès général de Paris à la province et de la province à Paris s'est perfectionné grâce au téléphone semi-automatique. En zone de montagne, les installations de relais hertziens, dont le caractère onéreux ne peut être passé sous silence, représentent une victoire sur une nature ingrate et sévère.

A la base, les résultats sont moins brillants : le pourcentage des demandes en instance s'accroît ; circonstance aggravante pour le milieu diffus, le délai d'attente d'installation est en quelque sorte proportionnel à la longueur des lignes à construire, cependant fort onéreuses pour l'abonné futur.

Même constatation pour les postes d'abonnement public, les P. A. P., qui remplissent pourtant bien une fonction de liaison, brisant l'isolement du milieu rural.

Pour éponger les retards portant sur les lignes longues, quels espoirs peut-on mettre dans les lignes groupées, étant bien entendu que tout projet de lignes groupées s'inscrit techniquement dans le cadre des installations existantes ? Quels espoirs peut-on mettre dans ce procédé moderne qui consiste dans l'utilisation conjointe par l'E. D. F. et les P. T. T. des lignes électriques qui parcourent nos campagnes sans les embellir toujours ? Quels espoirs peut-on mettre à moyen terme dans Agritel, dont les répercussions sont encore assez peu sensibles ?

Le budget de 1974 permettra-t-il de corriger les points faibles qui deviennent de plus en plus préoccupants à mesure que les années passent ? Les usagers du téléphone manuel et les candidats au téléphone se félicitent de l'automatisation vers le Japon, mais s'estiment un peu oubliés, monsieur le ministre. Ils préféreraient des dessertes plus proches et ont tendance à perdre patience. Les candidats au téléphone subissent un handicap dans leur vie professionnelle, quand celle-ci ne justifie pas un télex, plus facile à obtenir.

Les opérations ponctuelles n'ont pas à faire l'objet d'interventions à cette tribune. Je dois néanmoins souligner l'anomalie — c'est le moins qu'on puisse dire — d'un chef-lieu de département dépourvu de l'automatique — ce qui est particulièrement incommode pour la préfecture ! — comme d'un hôtel des postes moderne dont la construction promise n'est jamais entreprise.

En cas de reconversion ou de rénovation des structures traditionnelles et d'installation de nouvelles industries, une desserte téléphonique insuffisante peut handicaper ou paralyser une opération d'aménagement du territoire, provoquant une rupture en un point sectoriel.

Que comptez-vous faire, monsieur le ministre, pour mieux égaliser les chances des Français non citadins dans l'accès au téléphone ?

Nous reconnaissons volontiers que l'explosion des demandes, provoquée par l'amélioration du niveau de vie et l'accroissement des besoins, a été brutale au point que le nombre de téléphones installés depuis 1967 est plus élevé que celui des postes téléphoniques fonctionnant à cette date. Mais, pour ne pas être pris de court, il faut voir très grand dès maintenant, puisque les ondes financières ne se répèrent que lentement.

Les inégalités constatées pour ce qui concerne l'accès au téléphone ne proviennent-elles pas aussi, parfois, de l'insuffisance des structures administratives ? Tel département risque d'être défavorisé s'il n'a pas acquis son indépendance en matière de télécommunications.

Un simple échelon, une simple boîte aux lettres ne suffisent pas ! Cela est d'autant plus vrai que des responsables de centraux téléphoniques parfois situés en dehors du département ont compétence et — c'est un phénomène très humain — relèguent au deuxième rang les demandes les plus extérieures, territorialement les plus éloignées.

De la lecture de ce budget il ne ressort pas clairement que cette maturité administrative des télécommunications dans les départements, jusqu'à présent gérés suivant le système des échelons des télécommunications, sera rapidement acquise.

Monsieur le ministre, faute de consacrer au milieu rural les investissements suffisants, lesquels sont trop manifestement réservés au milieu urbain, pouvez-vous concrétiser rapidement l'intérêt que vous portez certainement aux secteurs ruraux qui ne bénéficient encore que du « manuel », en mettant au moins en place — vous l'avez indiqué en filigrane dans votre propos — un dispositif qui serait le prélude à la réalisation de travaux de nature à rétablir l'équilibre actuellement rompu au détriment des populations diffuses ? *(Applaudissements sur les bancs de l'union centriste.)*

M. le président. La parole est à M. Laurissegues.

M. Christian Laurissegues. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, le rôle et la place qu'occupent les P. T. T. dans la vie et le développement économique de notre pays nous font obligation d'examiner avec le plus grand intérêt l'état actuel de ce service public, ses possibilités de développement et d'adaptation aux besoins de la nation.

Nous ne cacherons pas notre inquiétude, sérieusement motivée par les critiques, souvent sévères, formulées à l'encontre de cette administration par nos concitoyens, qui s'interrogent à juste titre sur une dégradation constatée de la qualité des prestations servies. Outre ces interrogations portant sur le fonctionnement, des questions plus fondamentales encore sont posées, qui ont trait au caractère même de service public des P. T. T., notion dont certaines orientations s'éloignent dangereusement.

Le temps est venu, pour le Gouvernement, de sortir d'une attitude ambiguë, de définir nettement la mission qu'il assigne à ce secteur et d'en tirer, par voie de conséquence, toutes les conclusions concernant les moyens à donner ou à refuser.

Les exemples ne manquent pas de choix opérés qui vont à l'encontre de la notion de service public, c'est-à-dire, suivant notre définition, de l'égalité de traitement des citoyens et de l'intérêt général.

En matière postale, un recul en milieu rural, une sous-implantation en milieu urbain, un « désert » en milieu suburbain, telles sont les conséquences de l'application de critères de rentabilité à un service considéré pourtant comme indispensable.

De même, en matière de distribution quotidienne à domicile, mission de la poste considérée jusqu'à présent comme essentielle, des procédés du type Cidex s'inscrivent dans ce processus de désengagement du service public.

Que dire du système des avances remboursables, réclamées pour le raccordement au téléphone, ou du préfinancement des lignes longues, qu'elles soient destinées à des particuliers ou à des collectivités, sinon que c'est l'exemple même de la sélection par l'argent, opérée parmi les candidats abonnés.

De plus, ce système pénalise lourdement les régions rurales en provoquant une sorte de ségrégation dont sont victimes les agriculteurs.

Nous pourrions citer également la fiscalisation intempestive des taxes des mandats, qui a provoqué une chute spectaculaire de ces opérations et l'abandon de ce service par bon nombre d'organismes sociaux pour le règlement de leurs prestations.

Quant aux empiètements constants du domaine privé dans tous les secteurs rentables couverts traditionnellement par les P. T. T., la liste en serait trop longue à dresser, car elle irait de la distribution des imprimés sans adresse, à la transmission des communications télex par certaines sociétés, en passant par les services offerts par les entreprises qui fleurissent dans certaines agglomérations urbaines et qui ne se soucient pas le moins du monde du monopole postal, sans parler des interventions de plus en plus courantes des sociétés privées dans les travaux d'installations téléphoniques ou d'entretien des centraux.

En ce qui concerne les contraintes du service public, nous enregistrons que les comptes d'exploitation présentent des résultats négatifs pour la poste et les services financiers.

Depuis bien des années, le Parlement, les rapporteurs, les ministres évoquent la charge très lourde que constitue le trafic de messagerie des journaux.

Les tarifs préférentiels consentis à la presse représentent un manque à gagner évalué à 900 millions de francs pour 1974.

Si l'aide à la presse doit passer uniquement par la modicité des tarifs accordés par les P. T. T., elle est minime, mais elle coûte trop cher aux P. T. T.

Nous disons, comme le réclament depuis des années les rapporteurs de la commission des finances, que la prise en charge de ce manque à gagner par le budget général serait une mesure logique et juste. Il est en effet inadmissible que la poste soit amenée à relever les tarifs des autres catégories de correspondance pour équilibrer son compte d'exploitation.

Pour les services financiers, comme je viens de le signaler, la chute du trafic des mandats est évaluée à plus de 5 p. 100 en 1974 ; les relèvements de tarifs opérés au cours de ces dernières années ont été catastrophiques, alors qu'on recherchait, en fait, à réduire le déficit global du service.

Chacun se souvient de l'engagement pris par votre prédécesseur, monsieur le ministre, au nom du Gouvernement, de résorber, pour le 1^{er} janvier 1974, le déficit des chèques postaux.

Nous sommes au rendez-vous des promesses du Gouvernement et nous constatons que le projet présenté fait apparaître un déficit supérieur à celui de 1973 : 1.342 millions de francs contre 1.177.

La rémunération supplémentaire accordée pour l'accroissement moyen des sommes en dépôt à partir de 1972 ne s'est donc pas révélée suffisamment efficace, car elle s'est située dans une période où s'est fait sentir la désaffection du public pour le compte chèque postal. La différence entre les clôtures et les ouvertures de compte fait apparaître un déficit de 100.000 comptes pour le premier semestre de 1973.

Il faut aller plus loin et placer définitivement l'institution des chèques postaux dans des conditions qui lui permettent d'offrir les mêmes services que les banques : découverts, cartes de crédit, prêts, entre autres.

La gestion d'un compte postal est, de près de moitié, moins onéreuse que celle d'un compte bancaire ; il s'agit donc d'un choix délibéré du Gouvernement qui, une fois de plus, favorise le secteur bancaire.

Nous acceptons d'ailleurs d'être contredits sur ce point, et la meilleure façon de prouver la volonté d'aider les chèques postaux serait, monsieur le ministre, de nous annoncer que les engagements seront tenus, soit en relevant le taux d'intérêt servi pour les 30,8 milliards mis à la disposition du Trésor et qui continueront à être rémunérés, en 1974, au taux de 1,5 p. 100, soit en laissant aux P. T. T. la liberté d'utiliser les fonds en dépôt dans des limites à fixer ou en prenant toute autre mesure permettant d'en finir avec ce déficit anormal qui continuera pendant longtemps encore à s'auto-alimenter, c'est-à-dire à croître et à embellir, si l'on recourt aux ressources de l'emprunt pour le combler.

En ce qui concerne les investissements, l'ouverture d'un crédit de 10.300 millions de francs pour les télécommunications en 1974 représente un effort évident que nous ne songeons pas à nier.

Les sociétés de financement fourniront 2.840 millions de francs, montant équivalent à celui de 1973. Ce recours au financement privé pour des investissements publics prouve, s'il en était besoin, combien le Gouvernement « protège » le capital, où qu'il se trouve, en lui procurant des avantages substantiels payés par la collectivité nationale. On a cité, dans certaines publications d'origine syndicale, le coût approximatif des contrats passés avec les différentes sociétés. Il est exorbitant ! Il est facile de comprendre la hausse enregistrée sur la valeur des obligations de ces sociétés. Il s'agit là d'un bon placement : remboursements en francs constants, plus intérêts, plus loyers, plus part d'accroissement des bénéfices des télécommunications, plus rachat à 3 p. 100 de la valeur nominale des matériels et installations réalisées au terme des contrats, tout cela représente des chargées évaluées à 25 p. 100.

Rappelons aussi que la T. V. A. est réglée directement par les P. T. T.

Tout cela se passe de commentaires.

Comment se porte donc ce secteur des télécommunications, que certains ont choisi comme bouc émissaire pour critiquer, grignoter et finalement abattre le service public.

M. Galley avait promis de consacrer tous ses efforts — c'est-à-dire ceux de l'administration, donc des personnels — à satisfaire les priorités définies de la façon suivante : premièrement, fluidité du trafic promise pour 1973 ; deuxièmement, automatisation intégrale du réseau pour 1976 ; troisièmement, accroissement du rythme des raccordements annuels afin de donner à la France un meilleur rang international pour ce qui est de la densité téléphonique à la fin du VI^e plan.

Le problème des investissements étant réglé de la façon que l'on sait, il apparaît que la situation ne s'améliore guère, car, une fois de plus, a été négligé un élément essentiel : les hommes, les bras nécessaires pour mettre en place et faire fonctionner les matériels et installations fournis par l'industrie des télécommunications.

Explosion de la demande, accroissement du trafic, saturation des réseaux, telles sont les caractéristiques d'une situation guère encourageante pour l'immédiat, en dépit des efforts déployés par les responsables à tous les niveaux et par l'ensemble des corps de techniciens qui font le maximum pour sortir de cette crise du téléphone, dont ils ne sont pas responsables.

Nous n'assisterons pas à des miracles. Deux facteurs demeuront essentiels pour le redressement du téléphone, attendu et souhaité par le pays : le temps et les moyens en personnel technicien, de l'ingénieur à l'ouvrier d'Etat.

La vieille poste, dont le retard en matière d'équipements remonte au V^e Plan, qui n'avait été réalisé qu'à 70 p. 100, court après une modernisation susceptible de porter remède aux maux dont elle souffre, et, au premier chef, à la croissance.

Motorisation de la distribution, mécanisation des centres de tri et des guichets postaux, application de l'électronique aux opérations de tri, tous ces objectifs doivent être atteints au prix d'efforts qui passent par des investissements importants.

Pour assurer une présence postale dans les agglomérations qui naissent de l'accroissement démographique et des transferts de population des zones rurales vers les zones urbaines ou suburbaines, il faut construire des bureaux.

Fournir des prestations correctes à tous les usagers de la poste nécessite un constant ajustement des moyens pour acheminer et travailler les correspondances; il faut donc agrandir et créer des centres de tri, moderniser le matériel ferroviaire, aménager les centres de distribution.

Envisager l'avenir avec clairvoyance, c'est aussi étudier et prévoir, adapter les progrès techniques afin de les utiliser au mieux au service du public.

Grosse utilisatrice de main-d'œuvre, la poste ne trouvera son équilibre et un développement harmonieux qu'en s'équipant rapidement.

Si l'on souhaite retrouver la qualité du service qui faisait, il y a quelques années, la réputation du service postal, il est grand temps de reviser l'enveloppe, dès 1974, pour accorder un niveau d'investissements bien supérieur.

Quant aux services financiers, nous avons évoqué leur problème essentiel. Notons toutefois que toutes mesures visant à développer ce service recevront notre approbation; nous souhaitons toutefois que le ministre apporte quelques précisions sur les suppressions d'emplois résultant de la mise en gestion électronique des centres, notamment en ce qui concerne le volume total de ces suppressions et l'échéancier prévu.

Quant à l'équilibre du budget, l'habitude semble prise de rechercher un équilibre aléatoire en présentant une ligne budgétaire intitulée « Recettes à déterminer ».

Nous comprenons que le Gouvernement hésite, comme il l'a fait l'an passé, à annoncer d'ores et déjà l'augmentation des tarifs postaux, alors qu'il a procédé, à compter du 1^{er} juillet dernier, au relèvement de la taxe de base de la communication téléphonique.

En tout état de cause, nous mettons en garde le Gouvernement contre le recours systématique à l'emprunt qui alourdit considérablement l'endettement de cette administration, qui ne saurait plus longtemps supporter toutes les charges indues qui pèsent sur son fonctionnement.

Nous venons de le voir, cette entreprise publique ne peut plus se contenter de promesses, de formules ou de paris pour assurer normalement les missions qui lui ont été confiées.

Aux difficultés de fonctionnement résultant de la croissance, de l'évolution des besoins de la population, de l'inadaptation des moyens aux exigences de notre époque, s'ajoute l'incohérence dans la définition des objectifs qui lui sont fixés.

Le service public ne peut s'accommoder, à la fois, des contraintes inhérentes à ses finalités et des aléas de la compétitivité, à laquelle on le soumet dans certains domaines, sans lui permettre d'utiliser les mêmes armes que la concurrence.

Faute de réponses claires et précises aux questions fondamentales qui se posent pour la survie des P. T. T., le groupe socialiste se refusera à cautionner un budget qui ne répond ni aux besoins de la population ni aux légitimes aspirations des personnels.

Monsieur le ministre, en conclusion, permettez-moi de vous poser quelques questions précises auxquelles vous ne manquerez pas, j'en suis sûr, de répondre.

Vous engagez-vous à publier les travaux du service des contrôles des prix et à les soumettre à une commission comprenant des parlementaires et des usagers?

N'auriez-vous pas l'intention de généraliser le principe des avances remboursables, pénalisant ainsi les candidats qui disposent de ressources modestes et accélérant le processus de sous-développement de nos régions rurales?

Attendez-vous des avances remboursables un montant de fonds précis?

Pensez-vous demander la publication des travaux de la commission de contrôle de la gestion du téléphone?

Enfin, pouvez-vous me faire savoir ce qu'est devenu la proposition du groupe socialiste, tendant à constituer une commission de contrôle sur les écoutes téléphoniques, surtout après que la commission du même ordre constituée au Sénat a conclu, à l'unanimité moins le groupe U. D. R., à l'illégalité de la quasi-totalité des écoutes effectuées en France? Que comptez-vous faire pour que la loi soit respectée ainsi que votre ministère? (*Appaudissements sur les bancs des socialistes et radicaux de gauche et des communistes.*)

M. le président. La parole est à M. Lucas.

M. Henri Lucas. Monsieur le président, monsieur le ministre, la France a le triste privilège de se situer dans le peloton de queue des nations industrialisées en ce qui concerne le téléphone. Par contre, elle a le ruban bleu pour ce qui est des demandes d'installation en attente: de 800.000 en 1972, nous allons atteindre le million en 1973, et encore peut-on penser que ce chiffre est inférieur à la réalité, du fait qu'un grand nombre de personnes s'abstiennent d'effectuer une demande, sachant qu'il est très difficile d'obtenir satisfaction.

La situation du téléphone dans notre pays est l'illustration de la grande misère du service public que sont les P. T. T.

Chaque année, à cette époque, nous évoquons, à l'occasion de l'examen du budget des P. T. T., la gestion, le fonctionnement de ce service, et, quoique les ministres se succèdent, on ne peut que constater l'accumulation du retard; il ne sert à rien de confier un rapport à un membre de la majorité, dont le nom pourrait nous inciter à une marche martiale et triomphale: nous en restons dans ce domaine à la marche lente de la légion.

Le mécontentement est si grand parmi les usagers et ceux qui veulent le devenir, parmi le personnel également, qu'on s'est enfin décidé à constituer une commission de contrôle de la gestion et du fonctionnement des P. T. T. Espérons qu'elle ne sera pas une commission d'enterrement et qu'elle pourra, le moment venu, apporter sa contribution pour combler les faiblesses et les lacunes que subissent les P. T. T.

Il est bien clair, dans notre esprit, qu'il ne s'agira pas de faire supporter par le personnel les difficultés actuelles du fonctionnement.

Quelle est la situation des P.T.T. depuis le 7 novembre 1972?

La constatation générale, c'est l'accroissement des difficultés dans les trois branches, en ce qui concerne aussi bien la gestion que le personnel. Cela d'ailleurs est illustré dans le projet de budget qui nous est soumis, puisque, au chapitre des recettes, il y a encore un financement de près de cinq milliards de francs à déterminer, ce qui laisse supposer que cette somme énorme sera obtenue par des augmentations substantielles au niveau des tarifs et des services des P. T. T., comme le confirme aujourd'hui la lecture de la presse. Pour le reste, vous aurez sans doute recours, encore une fois, à l'emprunt si coûteux que condamne la Cour des comptes.

Monsieur le ministre, nous vous indiquons un moyen efficace de financement: il suffit d'opérer un prélèvement sur les neuf milliards de francs que coûte la pratique scandaleuse des tables d'écoute; en même temps, vous respecterez enfin les libertés individuelles.

M. Robert Wagner, rapporteur pour avis. Comme à Varsovie!

M. Henri Lucas. En revanche, les sociétés de financement, que nous dénonçons chaque année, voient leurs bénéfices s'amplifier.

C'est ainsi que les paiements résultant de l'intervention des sociétés de financement enregistrent une augmentation de 152 millions de francs par rapport à 1973, que les loyers versés à ces sociétés subissent un ajustement de 192 millions de francs pour 1974, qui s'ajoutent aux 310 millions de francs prévus en 1973, ce qui portera ceux-ci à plus de 500 millions de francs pour 1974.

Il faut savoir que ces loyers sont perçus pendant une dizaine d'années, voire quinze ans. Ils sont calculés provisionnellement pour rémunérer et rembourser le capital investi, les charges d'emprunts et les frais de gestion de ces sociétés. Précisons qu'à l'issue de la période de location, l'administration peut acheter les équipements pour un prix égal à 3 p. 100 du prix initial.

Les loyers sont calculés suivant des indices fondés sur le chiffre d'affaires des télécommunications, le prix de la construction électrique et des travaux publics.

Quant à l'exonération de l'impôt sur les sociétés, on peut dire qu'il s'agit, en clair, de la triple échelle mobile.

Avec de telles garanties, la note payée par les P. T. T. sera lourde. C'est d'ailleurs déjà commencé. Ainsi Finextel et Codotel, en trois ans, de 1970 à 1972 inclus, ont réalisé 173,7 millions de francs de bénéfices.

La rémunération et le remboursement du capital investi par les sociétés de financement, le rachat des équipements par l'administration coûteront des sommes énormes.

Pour 1.000 francs versés aux industriels par les sociétés de financement, dix années après, les P. T. T. leur auront remboursé environ 2.300 francs. Autrement dit, 2,3 fois plus que le capital investi. Chaque ligne téléphonique principale d'abonné construite grâce aux crédits de ces sociétés sera donc du prix de revient habituel multiplié par 2,3 fois.

C'est un énorme scandale. Qui paiera? Le personnel des P. T. T.? Les usagers? La population?

Après la création de sociétés d'économie mixte du type Socotel, et l'appel à des sociétés de financement privées, tel Finextel, apparaît maintenant la Société France Centrex. Ainsi, d'une façon méthodique, c'est l'investissement du service public par le secteur privé.

Après le financement, c'est maintenant la gestion qui est l'objectif du capital privé. C'est, en fait, un véritable noyautage de tous les secteurs des P. T. T. qui est en train de s'opérer.

Avec France Centrex, c'est l'opération de grande envergure. Il ne s'agit pas seulement, pour cette société, de prélever un taux d'intérêt sur titres d'obligations indexées sur le téléphone, comme le pratiquent Finextel et autres Créditel. Il faut aller plus loin, plus profondément dans la recherche du profit. France Centrex se propose tout simplement d'acheter des centraux téléphoniques et d'en assurer la gestion.

Des centraux téléphoniques évidemment là où le trafic est le plus rentable, c'est-à-dire pour desservir des grandes entreprises, des quartiers où la population est dense et l'activité commerciale très poussée; ce qui ne nécessitera pas les plus forts investissements, puisque le rayon de raccordement au réseau sera toujours plus court que dans les régions rurales, par exemple.

En fait, avec France Centrex, c'est un pas de plus vers la privatisation des P. et T.

Le procédé est classique et déjà employé dans les autres entreprises nationalisées. Les affaires très rentables seront gérées par les sociétés privées. Les moins rentables, les plus onéreuses, resteront à la charge du service public. Et le processus se poursuit inexorablement avec la bénédiction du pouvoir.

La population se plaint, avec juste raison, que les P. et T. ne fournissent plus un service de qualité comme autrefois. Le courrier subit des retards de plus en plus grands. Le téléphone fonctionne mal et ne peut être installé qu'après des années d'attente, les opérations de chèques postaux s'effectuent dans des délais de plus en plus longs.

Pourquoi et comment a-t-on abouti à une telle situation?

Toujours pour la même cause: le manque de crédits nécessaires pour créer des installations nouvelles et doter les services du personnel nécessaire.

Si l'on peut constater que le plan est respecté au niveau des investissements, en revanche, au niveau du budget de fonctionnement, on en est loin: on a retenu l'hypothèse haute pour les investissements et l'hypothèse basse pour le fonctionnement.

C'est la ligne de conduite suivie par tous les ministres des postes et télécommunications de la V^e République qui se sont tous opposés à financer les investissements indispensables à partir des crédits d'Etat.

Il est vrai que la nature même du régime que nous subissons veut que la loi du profit règne en maître, et que les investissements les plus intéressants, les plus rentables, soient réservés aux capitaux privés.

Au nom de cette « loi », le développement des P. et T. n'a pas été jugé prioritaire, au détriment, évidemment, des usagers de ce service public et des conditions de travail de son personnel.

Et lorsque vous évoquez, monsieur le ministre, « la prise de conscience nationale tardive de l'intérêt primordial des télécommunications », vous vous déchargez avec légèreté d'une responsabilité qui vous incombe, et cela solidairement avec les gouvernements successifs qui règnent sans partage depuis quinze ans.

En effet, la politique d'autofinancement des postes et télécommunications poursuivie depuis quinze ans a pour objet primordial le profit le plus rentable et le plus rapide par tous les moyens possibles, entre autres: l'intensification du rendement du travail du personnel, d'où l'aggravation constante des conditions de travail; le refus d'accorder les crédits nécessaires à la satisfaction des revendications; la majoration des tarifs et la dégradation des services rendus aux usagers.

Manquant de crédits d'Etat, les P. et T. ont donc recours à l'autofinancement afin de couvrir les investissements.

Le sous-équipement du pays dans le domaine des postes et télécommunications est criant et cette administration dispose de ressources insignifiantes, qui sont encore rognées par le manque à gagner découlant des cadeaux accordés aux « gros usagers » privilégiés par des tarifs préférentiels, ou par des charges qui ne devraient pas être supportées par les P. et T., par exemple pour la presse.

Plus fort encore: alors que l'administration des P. et T. assure la gestion des comptes chèques postaux, elle ne peut utiliser ces fonds. A cela s'ajoute la bonne affaire annuelle que constitue l'emprunt des P. et T. pour les banques, car celles-ci raflent les actions à un taux d'intérêt largement supérieur à 8 p. 100 sans compter les frais, alors que les P. et T. mettent à la disposition du Trésor la grande majorité des fonds des chèques postaux au taux ridiculement bas de 1,50 p. 100. On ne peut mieux agir pour créer les conditions d'une gestion difficile. En fait, c'est l'asphyxie organisée!

Il n'est pas étonnant, dans ces conditions, que les résultats d'exploitation des P. et T. soient des plus médiocres.

Avec plus d'un million de demandes d'abonnement en instance, notre pays occupe le dix-huitième rang dans le monde pour la densité des lignes téléphoniques, derrière la Grèce et l'Espagne.

Notre téléphone est l'un des plus chers du monde en dépit de sa qualité inférieure.

On applique pour le téléphone le système de la boîte d'allumettes, en trichant sur la qualité.

En effet, à compter du 1^{er} juillet 1973, et parallèlement au relèvement de la taxe de base, l'administration vient d'augmenter le nombre de taxes de base perçues en moyenne pour toutes les communications établies à « moyennes et grandes distances ». Cette méthode, qui avait déjà été utilisée en 1968, permet une discrète mais efficace majoration du prix du téléphone.

C'est ainsi que depuis 1966, date de la dernière modification du prix de la communication téléphonique, le prix de la communication de trois minutes établi pour une distance comprise entre 100 et 200 kilomètres est en hausse non pas de 16 p. 100 comme le laisse supposer le Gouvernement, mais en fait de 75 p. 100.

Mieux ou pire! Le prix de certaines communications spéciales augmente de façon plus aberrante: celui de la communication avec avis d'appel, précieuse pour les usagers n'ayant pas le téléphone, de 233 p. 100; celui de la communication avec indication de durée, de 133 p. 100; celui du télégramme simple de dix mots, déposé à la poste, de 95 p. 100.

Ces hausses aussi considérables sont injustifiées, alors que le budget 1973 des télécommunications comportait un excédent de près de 270 milliards d'anciens francs auxquels se sont ajoutées les récentes augmentations de tarifs.

Les usagers supportent ces charges énormes qui résultent du financement des installations par les banques, ce que dénonce d'ailleurs la Cour des comptes.

Téléphone cher pour qui le possède, encore plus cher pour celui qui désire l'obtenir rapidement!

C'est l'avance remboursable ou plus simplement la méthode du « racket » que notre Gouvernement peut se prévaloir d'être le seul pays d'Europe à utiliser de cette façon.

Des « avances » allant de 2.500 francs à 5.000 francs et plus par ligne! Méthodes condamnables, en même temps que discriminatoires, faisant du téléphone un produit de luxe disponible pour une seule catégorie de citoyens!

Ces « avances » sont tellement impopulaires que le ministre lui-même en a conscience; c'est ce que reflète la lecture d'une note de service sur le régime des « avances remboursables », dont je ne résiste pas à la tentation de vous lire quelques extraits édifiants.

Je cite au chapitre B: « Rapports avec la clientèle. »:

« L'accueil réservé par le public aux propositions « avances remboursables » est très généralement défavorable, car les avances remboursables sont ressenties comme une pénalisation imposée en application d'un texte législatif sans autre justification.

« Au moment où une extension du régime des avances remboursables est envisagée dans la région, il importe de veiller particulièrement à la présentation... » — admirez le terme au passage! — « ... des propositions d'avances remboursables et au suivi de ces dossiers. »

Passons au sous-titre: « Présentation des propositions. »

Dans les lettres d'envoi pour les conventions du type 1, il faut éviter d'employer l'appellation d'« avance remboursable » et utiliser les termes d'« avance sur consommation ».

Comme cela est astucieux n'est-ce pas? Voici la dernière précaution: « La justification légale de ce concours financier par référence aux articles des P. et T. doit, dans la mesure du possible, être évitée. »

Autre innovation contestable et dont les sociétés immobilières sont les principales bénéficiaires, voici maintenant le câblage dans les immeubles neufs. Le mécanisme en est simple, mais surtout très rentable pour les sociétés immobilières.

Les P. et T. traitent directement avec les sociétés immobilières sur la base de 500 francs par taxe de raccordement; ensuite, ces sociétés immobilières fixent le prix à chaque locataire: on estime à plus de 1.500 francs chaque installation. L'on devine aisément quelle source de rapports intéressants en tirent les sociétés qui offrent des appartements avec téléphone sans compter les profits supplémentaires sur le prix de l'appareilment!

Cette méthode voit également son application dans les zones rurales où des associations départementales des télécommunications — A. D. T. — sont constituées avec l'accord de l'administration et auxquelles le Crédit agricole prête les sommes nécessaires à un taux d'intérêt de 8,30 p. 100.

Quant à l'administration, elle rembourse directement ces avances au Crédit agricole en sept annuités. L'adhérent à une A. D. T. se verra, en fin de compte, offrir le téléphone, une fois toutes ses obligations remplies, pour la somme de 2.125 francs.

Les usagers se plaignent en général de la qualité du service qui tend à se dégrader alors que son coût augmente.

Les organisations syndicales, conscientes du rôle de service public des P. et T., ont maintes fois alerté le ministère sur la dégradation du service, qui porte atteinte à l'image de marque des P. et T.

Les exemples en sont nombreux, l'administration est constamment informée, mais aucune mesure sérieuse n'est prise.

Ainsi, dans la région d'Orléans, pourtant considérée comme en pointe pour les raccordements d'abonnés, ceux-ci ont diminué de 20 p. 100.

Dans la Basse-Normandie, le nombre d'abonnés a progressé de 117 p. 100 et le personnel de 47 p. 100 seulement.

Les deux paris de M. Galley, votre prédécesseur, monsieur le ministre, sont arrivés à échéance. Sur le plan de la fluidité, c'est un échec total, quant au déficit des comptes chèques postaux, il est loin d'être comblé.

Evidemment, aujourd'hui, on est plus prudent: on ne parle plus de fluidité du trafic, mais seulement de l'amélioration de son écoulement.

Pourtant, les moyens existent. Il suffirait de « mener à bien », comme on aime à le déclarer au nom de votre ministère, une politique industrielle vis-à-vis des fournisseurs.

Dans le même temps, L. M. T., qui doit surtout son expansion du budget des télécommunications, exporte 80.000 lignes téléphoniques. Le comble, c'est que l'on envisage sérieusement de faire appel aux industries allemande et américaine. Curieuse conception de l'intérêt national dont les effets sont supportés par les usagers et également par un certain nombre d'industries, bien souvent sont paralysées, faute de moyens modernes de communications!

Autre aspect de la dégradation: l'entretien des télécommunications est convoité par le secteur privé qui ne se contente pas seulement de son activité, mais qui souhaite obtenir les marchés d'Etat et des collectivités locales, industries nationalisées.

A ce sujet, monsieur le ministre, est-il vrai que le ministère des P. et T. envisage de transférer rapidement à des sociétés privées l'entretien et le montage des installations téléphoniques des ministères et des services publics?

Car, paraît-il, l'administration centrale « ne serait pas convaincue de l'utilité du service placé sous la responsabilité des P. et T. ».

Nous tenons, quant à nous, à préciser, quelle que soit votre réponse, qu'un premier pas, et non des moindres, est déjà fait.

Depuis trois ans, l'entretien et le montage pour de nombreuses mairies de banlieue sont passés au secteur privé. Il en est de même, depuis un an, dans toutes les mairies de Paris, y compris leurs services sociaux, ce qui représente dix mille heures d'entretien et cinq mille heures de travaux de montage. A cela, il faudra ajouter à partir du 31 décembre 1973, toute une série d'établissements administratifs, scolaires, de services des ponts et chaussées, de musées...

A l'Assemblée nationale même, la société Thomson a entreteenu notre central téléphonique il y a quelques années. Les P. et T. en ont repris l'entretien, celui de Thomson laissant à désirer.

La poste, quant à elle, doit faire face à des difficultés sans cesse croissantes.

Une des raisons essentielles, comme le souligne le rapport de la commission de la production industrielle, résulte des charges que l'Etat lui impose, à savoir la rémunération anormalement basse des dépôts des chèques postaux au Trésor et le déficit de l'acheminement de la presse.

Cette remarque importante est constamment précisée à chaque débat budgétaire, mais aucun remède concret n'est pour l'instant envisagé par le Gouvernement.

A cela, il convient d'ajouter le poids des pensions que cette administration est la seule à supporter intégralement.

De ce manque de recettes découle une dégradation de la poste, et ce sont les usagers et l'image de marque de la poste qui en pâtissent.

Cette année a vu s'amplifier l'emprise des banques et du Crédit agricole aux lieux et places de la poste. C'est le résultat d'une orientation qui la rend incapable de résister à la concurrence.

Notre pays présente, dans le domaine de la poste, l'aspect d'un état d'abandon, sinon de renoncement. Les effectifs et les locaux n'ont jamais été aussi insuffisants. Le VI^e Plan prévoit la suppression de plusieurs milliers de bureaux de poste. Ceux qui ont la chance de survivre se trouvent dans un état qui ne peut que repousser les éventuels épargnants. En revanche, lorsqu'un bureau de poste ferme, une succursale de banque s'ouvre.

Il ne faut donc pas s'étonner que, dans le domaine du placement de l'argent, la poste se voie supprimer tous les moyens d'engager la concurrence.

L'un de ces moyens, primordial et méconnu, fait cruellement défaut: le personnel.

Rendre service au public suppose un personnel de qualité en quantité. Sans se tromper, l'on peut affirmer que ce n'est pas l'orientation actuelle de la politique gouvernementale.

Cela se traduit par l'utilisation massive d'auxiliaires et de contractuels, qui conduit inévitablement à la défonctionnarisation et à une gestion à caractère industriel et commercial, contraire à la notion de service public.

On cherche à satisfaire la clientèle, comme c'est le cas pour l'acheminement des colis de 5 kilogrammes. L'idée est bonne. Encore faut-il donner les moyens pour mener à bien cette activité nouvelle. Sinon ce sera l'aggravation de la gestion, du fonctionnement et des conditions de travail.

Faute de moyens, on utilise la politique des palliatifs: le bureau muet, la « poste » en bureau mobile, le « Cidex ». Les revendications essentielles des diverses catégories d'agents sont ignorées; même les engagements pris par le ministère lors des travaux de la sous-commission Lecarpentier en 1968 ne sont pas tenus!

La politique « contractuelle » telle que la conçoit votre Gouvernement entraîne et accentue le retard existant des rémunérations des travailleurs des P. T. T. et cela malgré les promesses de M. Messmer à Provins.

Les garanties statutaires sont menacées et remises en cause, et vos « petites phrases » sur les réformes de structures de votre administration annoncent le démantèlement de ce service public.

Si votre budget pour 1974, comme le précédent d'ailleurs, fait la part belle à l'appétit des banques et des grosses sociétés capitalistes, pour le personnel c'est la pénurie.

Vous n'avez tenu aucun compte, au nom de la concertation sans doute, des appréciations et des propositions formulées par les organisations syndicales lors de l'examen du projet de budget par le conseil supérieur des P. T. T.

L'unanimité des organisations syndicales pour condamner l'orientation de votre gestion démontre la nocivité de celle-ci.

L'insuffisance des créations d'emplois va aggraver les conditions de travail et détériorer encore plus le fonctionnement des services.

La solution, c'est une gestion démocratique, car elle suppose la recherche prioritaire du service public, en abaissant le coût, en augmentant les salaires et en améliorant les conditions de travail du personnel.

Ce qui revient à dire qu'il faudra adapter à cette finalité les structures de l'administration, le système de gestion, la politique des tarifs, des salaires et du personnel.

Il est bien évident qu'une gestion démocratique ne saurait rechercher le coût minimal par une politique d'emploi d'auxiliaires sous-rémunérés. Mais comment, dans la pratique, pourrait être réalisée cette gestion démocratique, comment les travailleurs pourraient-ils effectivement y accéder?

Ils y participeront en tant que citoyens par l'intermédiaire de leurs élus, par l'intermédiaire d'un gouvernement de gauche...

M. Robert-André Vivien. Toujours la même antienne !

M. Henri Lucas. ... qui mettra en place les éléments généraux qui permettront cette accession des travailleurs des P. et T. à la gestion de l'entreprise.

Ils y participeront en désignant leurs représentants dans les instances de gestion qui seront créées : conseil d'administration, comités aux différents échelons.

Ils y participeront enfin par la discussion des objectifs et du Plan, par le contrôle des résultats aux différents niveaux de la production et de l'exploitation.

Une gestion démocratique des P. et T. utilisera sans doute certaines techniques actuellement en vigueur. Mais le problème de fond reste celui de la finalité de la gestion. C'est un problème politique.

Il faut le dire clairement : il ne saurait y avoir de gestion démocratique sans que soit réglé au préalable le problème du pouvoir politique et de son orientation.

Car c'est de cette orientation que dépendent finalement les structures et les techniques qui permettront aux travailleurs de gérer effectivement leur entreprise dans le cadre harmonieux d'un plan national, discuté, élaboré et approuvé par l'ensemble des travailleurs. *(Applaudissements sur les bancs des communistes et des socialistes et radicaux de gauche.)*

M. le président. La parole est à M. d'Ornano.

M. Michel d'Ornano. Monsieur le ministre, j'attendais que vos propos traduisent un double effort de votre budget : un effort financier et un effort de vérité et de prévision.

Certes, l'effort financier existe et effectivement votre budget marque, notamment pour les investissements en matière de télécommunications, un progrès très sensible, même si l'on a quelque peu l'impression que les investissements courent à pied derrière l'autobus de la demande qui s'éloigne de plus en plus vite.

Mais je suis resté sur ma faim en ce qui concerne l'effort de vérité et de prévision. A cet égard, en relisant les propos tenus par vos prédécesseurs, j'en suis arrivé à me demander si le ministère des postes et télécommunications n'était pas une sorte de palais rose d'où, lorsqu'on y entre, on a une vision optimiste et euphorique des choses, alors que la réalité extérieure est bien différente.

Ce qui m'inquiète, monsieur le ministre, c'est que les engagements ne soient pas suivis d'effet et j'en prends pour exemple les services financiers. Diverses mesures devaient être prises pour éponger un déficit chronique, notamment la création d'une taxe sur les opérations de virement des chèques postaux. Puis on a renoncé à l'instituer, peut-être avec raison, mais alors pourquoi en avoir parlé avec tant d'insistance au cours de la discussion de deux budgets successifs ?

Depuis peu, on a engagé une opération destinée à rémunérer les fonds plus largement. D'après M. le rapporteur spécial, au lieu de la moyenne de 2,60 p. 100, c'est une augmentation de 4,5 p. 100 qui serait nécessaire pour équilibrer ce service. Au rythme de progression de 0,30 p. 100 par an, je vous laisse imaginer le temps nécessaire pour résorber le déficit.

Il est vrai qu'une telle action est difficile et se heurte à certaines contraintes. Mais pourquoi alors vous être engagé publiquement, lors des précédentes discussions budgétaires, à établir à la fin de cette année, un quasi-équilibre, alors qu'au contraire le déficit n'a cessé de se creuser ?

De même, pour le service des télécommunications, il est frappant de constater l'écart entre l'offre et la demande. Il y a dix ans, le nombre des lignes créées était égal ou légèrement inférieur à celui des demandes en instance. Aujourd'hui, malgré un accroissement très net des créations de lignes, leur nombre est à peine supérieur à la moitié de celui des demandes en instance.

Alors, nous nous demandons si vous avez bien examiné ce problème. Nous nous rappelons les déclarations faites depuis dix ans ; lorsque le seuil de 400.000 demandes a été atteint, on nous a dit : nous avons passé le point critique, à partir de maintenant la demande ne peut plus augmenter. Et voilà qu'aujourd'hui nous en sommes à un million de demandes.

Récemment encore, on nous disait : nous avons financièrement et techniquement les moyens de faire face à l'augmentation des demandes. Cependant, les réalisations n'ont nullement répondu aux nécessités.

Comment, dès lors, rattraper le retard ? Malgré la progression des investissements, ces derniers sont difficilement comparables à ceux de nos voisins. Par exemple, en République fédérale allemande, les investissements ont été de moitié supérieurs aux nôtres pour l'année écoulée.

Aux difficultés concernant les raccordements s'ajoutent celles, très sérieuses, relatives à la qualité. Pour démontrer les premières, nous devons recourir aux statistiques, mais pour les secondes, il nous suffit de faire appel à notre expérience. Nous nous apercevons alors que, au fur et à mesure que le nombre des abonnés augmente, la fluidité du trafic a plutôt tendance à se dégrader.

Or, à la lecture des chiffres, je m'inquiète du faible effort qui est consenti pour le renouvellement du matériel vétuste.

Si l'on considère, par exemple, que les opérations de renouvellement des centraux ont porté sur environ 50.000 lignes par an au cours du V^e Plan et sur 100.000 lignes pendant le VI^e Plan, combien de temps faudra-t-il pour moderniser les quelque deux millions de lignes des centraux rotatifs ? A ce rythme, il faudra presque vingt ans.

Certes, je reconnais que ce budget comporte un notable effort financier.

Vous venez de nous exposer quels étaient vos objectifs. Mais je crois que votre département ministériel n'a pas une connaissance exacte de la situation, ce qui l'empêche d'établir des prévisions valables.

Le rapport écrit de M. le rapporteur spécial fait apparaître que la demande a crû au rythme de 24 à 25 p. 100 environ en 1969 et 1970, pour atteindre 30 p. 100 en 1971 et 34 p. 100 en 1972. Or les prévisions du rapporteur, qui doivent refléter celles de vos services, mentionnent qu'à partir de maintenant et jusqu'en 1975 la demande ne sera pas supérieure à 25 ou à 30 p. 100, c'est-à-dire qu'elle ira décroissant par rapport à la demande actuelle.

Mais sur quelles bases s'appuie-t-on pour établir de semblables prévisions ? Sur quelle étude de marché ? Vous n'y avez fait aucune allusion.

Vous avez dit qu'il ne fallait pas seulement considérer le rapport entre l'offre et la demande. Mais le signe du progrès, n'est-ce pas aussi, en plus de l'effort d'investissement, le rattrapage du retard ? Or, celui-ci ne peut se mesurer qu'en fonction de l'écart qui existe entre l'offre et la demande et j'ai l'impression qu'on n'a pas suffisamment mesuré les incidences de l'urbanisation, de la création des villes nouvelles, de l'élévation du niveau de vie, de sorte que les prévisions actuelles sont très insuffisantes.

Je vous demande donc, monsieur le ministre, de faire procéder à une étude de marché qui permettra de disposer de prévisions exactes pour les années à venir.

J'en viens maintenant à quelques critiques sur les coûts. Vous avez dit, très justement, qu'une amélioration importante avait été apportée dans ce domaine et que les prix étaient plutôt en baisse. C'est exact, mais cette amélioration n'est vraiment tangible que depuis deux ou trois ans. C'est donc un effort que je vous engage à poursuivre.

Le rapport de la Cour des comptes indique, d'ailleurs, que le coût des investissements de votre administration est très difficile à appréhender, et les rapports précisent aussi que les comparaisons sont particulièrement délicates.

Là encore, monsieur le ministre, un effort s'impose pour parvenir à une comptabilité susceptible de faire apparaître clairement les coûts et d'établir des comparaisons valables avec ceux des pays étrangers.

Enfin, grâce au système des avances, il convient de mettre tout en œuvre pour essayer de combler le retard. Mais, j'appelle votre attention sur le caractère souvent injuste du système, notamment pour les agriculteurs et les plus défavorisés. En effet, certains ne disposent pas toujours de la trésorerie nécessaire à ces avances. Le téléphone, instrument de l'expansion économique, doit être mis avec la même équité à la portée de tous.

Je vous demande donc d'étudier, au cours de l'année prochaine, les moyens assurant à tous les Français l'obtention du téléphone dans les mêmes conditions d'égalité.

Telles sont, monsieur le ministre, les critiques que je souhaitais formuler sur votre projet de budget. Je ne vois pas comment il peut susciter l'optimisme et je désire encore moins le rapport entre l'objectif de 12 millions d'abonnements principaux en 1978, que vous nous avez indiqué et la demande qui se manifesterait alors. Cela, vous ne l'avez pas fait apparaître clairement.

Je vous demande instamment de faire procéder à une étude de marché et je me permets de vous présenter une suggestion : des renseignements intéressants peuvent être recueillis, par exemple, aux Etats-Unis, en Suède, en Suisse, pays qui ont connu une explosion de la demande analogue à celle que nous connaissons maintenant. Si la situation du téléphone y est actuellement satisfaisante, cela tient à des méthodes de prévision et à des études de marché tout à fait différentes des nôtres. Ne pourriez-vous donc inciter vos services à sortir du cadre de l'hexagone pour mener leurs études ?

A la fin de l'année prochaine, lorsque vous nous présenterez votre troisième budget, j'espère que vous ne nous tiendrez pas le même langage qu'aujourd'hui, langage qui, je l'avoue, nous a déçus, et que vous serez à même de nous fournir le rapport exact entre les prévisions et les objectifs. Je vous donne donc rendez-vous à cette date. *(Applaudissements sur les bancs des républicains indépendants et des réformateurs démocrates sociaux.)*

M. le président. La parole est à M. Brochard.

M. Albert Brochard. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, la discussion budgétaire est une longue succession de pourcentages et de chiffres.

Des experts de Paris découvrent des évolutions dont ils tirent des conclusions définitives et qui auraient tous les mérites si elles correspondaient à ce que l'on ressent sur le terrain. Car l'équipement d'un pays aussi vaste que le nôtre se traduit, bien sûr, par un taux moyen de satisfaction des besoins, mais ce taux recouvre aussi des situations très diverses, celle de ceux qui ont tout et celle de ceux qui n'ont rien.

L'équipement téléphonique de nos campagnes n'échappe pas à cette règle de simple bon sens et les ruraux, auxquels le ministre de l'agriculture semble marquer une toute particulière attention, peuvent à juste titre se compter au nombre de ceux qui n'ont rien.

Cependant, pour les exploitants agricoles, le téléphone est désormais un équipement de base indispensable. Il en est ainsi particulièrement dans les élevages, surtout les plus modernes, qui doivent pouvoir appeler l'inseminateur ou le vétérinaire sans perte de temps, de même, bien sûr, que le médecin ou les pompiers.

Mais il est, en outre, l'instrument d'une sorte de transformation de la vie rurale, de nature à rompre le cercle de l'isolement et à recréer des liens sociaux, des contacts humains, qui tendent malheureusement à disparaître avec l'inéluctable exode de la population proprement agricole.

Car l'exode agricole, monsieur le ministre, ne doit pas signifier l'exode rural. Aussi les ruraux sont-ils unanimes à demander que des moyens appropriés soient dégagés et, notamment, qu'une part plus importante des ressources du Crédit agricole soit affectée au développement de l'équipement téléphonique rural.

Certes, un pas a été fait dans cette direction souhaitable avec la création d'Agritel en 1972, et la mise en place d'A. D. T. Mais le Crédit agricole n'a pas épuisé toutes ses possibilités de concours dans ce domaine et les ressources dont il dispose aujourd'hui, grâce au dynamisme de ses caisses, devraient trouver là une destination privilégiée.

Or un effort très important de financement est demandé à nos agriculteurs pour leur raccordement au réseau. Ils sont souvent, il faut le préciser, rattachés encore aux centraux manuels, dont le fonctionnement est gravement critiquable, vous le savez, monsieur le ministre.

Tous les députés des circonscriptions rurales vous le diront, on réclame couramment aux candidats au téléphone plusieurs centaines de milliers de francs anciens, voire plus du million de francs — d'autres l'ont rappelé avant moi — en avances remboursables. Une telle procédure est contraire au principe de l'égalité de tous les citoyens devant le service public et constitue, notamment à l'égard de nos agriculteurs, une grave discrimination.

Dans le département des Deux-Sèvres, que j'ai l'honneur de représenter et qui, d'après mes renseignements, serait l'un des tout premiers à être complètement automatisé en 1974, les demandes ont progressé de 45 p. 100 en 1973.

Par exemple, dans une commune rurale de 1.700 habitants de ma circonscription, quatre-vingt-cinq demandes émanant d'agriculteurs ont été déposées en 1973. Je crains bien qu'une dizaine seulement, si mes renseignements sont exacts, obtienne satis-

faction dans le courant de cette année, ce qui impose, par conséquent, de prévoir très largement la capacité des futurs centraux ruraux.

Enfin, compte tenu du nombre important des demandes en instance, 1.800 lignes longues devraient être construites pour donner satisfaction aux habitants de nos campagnes. Le coût moyen d'une ligne longue étant de 6.000 francs, vous voyez, monsieur le ministre, l'importance des crédits à prévoir pour mon seul département.

De plus, sur le plan national, de nombreuses zones rurales sont encore rattachées à des centraux manuels, qui présentent de graves inconvénients.

En effet, on ne répètera jamais assez que le fonctionnement de ces centraux est tel qu'il est absolument impossible de faire valoir l'urgence d'un appel lorsque l'opératrice ne répond pas. Nous connaissons tous des anecdotes, parfois tragiques, relatant ces interminables attentes lorsqu'on appelle des services de secours.

A ces inconvénients locaux s'ajoutent les difficultés éprouvées dans de nombreuses régions pour joindre d'autres points du territoire. A cet égard, vous l'avez reconnu, monsieur le ministre, il y a un manque de fluidité des communications et l'équipement téléphonique insuffisant de nos provinces freine leur essor industriel et l'aménagement du territoire.

La dramatique insuffisance de notre équipement téléphonique préoccupe les Français depuis vingt-cinq ans et le Gouvernement doit bien prendre conscience que le téléphone est, non pas un gadget, mais un outil de travail, une des conditions *sine qua non* de l'expansion et, j'ajouterais, de la sauvegarde du milieu rural.

A considérer l'ampleur des moyens financiers que vous mettez en œuvre, monsieur le ministre, je serais tenté de penser qu'il n'existe pas de solutions satisfaisantes, à court terme, aux problèmes que j'ai évoqués.

Je me permets, cependant, de vous présenter quelques suggestions, même si elles ne vous apportent pas d'idées nouvelles.

Il convient, d'abord, de simplifier les conditions d'intervention du crédit agricole dans les opérations groupées d'installations téléphoniques en milieu rural. D'après mes informations, il semble que les conditions requises sont peut-être parfois trop rigoureuses ou complexes et surtout trop onéreuses pour permettre le plein développement de ces groupements.

Il faut aussi, chaque fois que c'est réalisable, utiliser les infrastructures de l'E. D. F. pour poser les lignes téléphoniques. Il serait donc souhaitable de généraliser les conventions entre l'E. D. F. et les P. T. T., ainsi qu'entre les syndicats intercommunaux d'électrification et les P. T. T.

Une véritable coordination doit s'instaurer entre les services des ponts et chaussées et ceux des P. T. T. lors des travaux d'assainissement de certains quartiers et de l'installation de lignes téléphoniques souterraines, plus particulièrement en milieu urbain, afin qu'une tranchée ne soit plus ouverte par les uns quelques semaines seulement après qu'elle a été fermée par les autres. Il s'ensuivrait, j'en suis persuadé, des économies substantielles.

Enfin, le raccordement des abonnés ruraux au réseau automatique constitue un inappréciable progrès dont il convient de les faire profiter au plus vite.

Voilà, monsieur le ministre, quelques réflexions d'un parlementaire de province, usager du téléphone, qui a voulu un instant oublier les chiffres pour ne s'en tenir qu'aux seuls problèmes quotidiens. *(Applaudissements sur les bancs des réformateurs démocrates sociaux.)*

M. le président. La parole est à M. Bonhomme.

M. Jean Bonhomme. Monsieur le ministre, le vingt-deux à Asnières ne répondait pas voici quelque douze ou quinze ans. Bien que, depuis, le nombre d'installations téléphoniques ait plus que doublé, actuellement le vingt-deux ne répond pas davantage, ni à Asnières, ni ailleurs, pour ne pas dire en Tarn-et-Garonne. Mais, je n'ajouterais pas davantage au concert des lamentations.

J'évoquerai un problème plus particulier, moins connu, qui ne fait pas l'objet de plaisanteries mais qui porte sa lourde charge de préoccupations humaines. Je veux parler de la situation de certains personnels de votre administration.

J'ai relevé avec plaisir, tout à l'heure, que vous vouliez « mettre en œuvre une politique du personnel » et que « plus de trois mille emplois seraient créés ». Je m'en réjouis, mais vous avez fort à faire.

M. le rapporteur a demandé que soit aménagée la situation des receveurs-distributeurs. Je n'y reviendrai donc pas.

Pour ma part, j'ai eu à connaître des conditions de travail des personnels des centres téléphoniques et des agents des services, des difficultés humaines et familiales qui résultent du reclassement au fur et à mesure que se réalise l'automatisation, entraînant le déplacement hors résidence des titulaires et le licenciement des auxiliaires. Se pose aussi le problème des agents qui attendent d'être rapprochés de leur époux bénéficiant d'une dérogation pour raison de santé.

Ces situations dures et contraignantes pourraient être sensiblement atténuées par l'amélioration des conditions de travail, l'augmentation du nombre d'emplois des agences commerciales qui n'en ont pas suffisamment, le renforcement des services de renseignements, celui des abonnés absents notamment, la création de nouveaux postes d'hôtesse pour l'accueil et les services sociaux.

Monsieur le ministre, je ne suis pas un familier du petit jeu qui consiste à proposer des dépenses indéfinies sans les assortir des ressources nécessaires. Mais, précisément, votre budget et le type même de ceux qui doivent exiger des moyens, car il les a à sa portée.

En effet, ces moyens vous les auriez si les bénéfices réalisés dans le secteur des télécommunications n'étaient pas affectés à combler le déficit de la poste et des services financiers. Et ceux-ci ne seraient pas déficitaires s'ils ne supportaient pas des charges qui ne leur incombent pas. Une perte de 1.400.000 francs provient de l'insuffisance de rémunération des fonds déposés aux chèques postaux.

Je viens de vous entendre dire que vous aviez mis en œuvre un plan de redressement des services financiers. Mais il y aura fort à faire pour chasser de si mauvaises habitudes prises depuis si longtemps.

Il faut que la vérité des prix et des revenus, remise en honneur — et c'est très bien — pour les entreprises publiques et parapubliques, soit respectée chez vous aussi, car l'Etat doit s'imposer les règles qu'il impose aux autres.

Vous avez déclaré vouloir vous attaquer à la deuxième grande cause de ce déficit artificiel, c'est-à-dire le coût de l'acheminement de la presse dont M. Ribes a précisé qu'il était à l'origine d'un déficit de 900 millions de francs. A cet égard, vous allez, nous avez-vous dit, porter les taxes de presse à un niveau plus réaliste mais qui ne fera, si j'ai bien compris, que stabiliser le déficit.

Il faut que ce problème soit largement évoqué, que le débat ne soit plus esquivé. Si les services de l'information, c'est-à-dire l'Etat et les contribuables, doivent prendre à leur charge ces 900 millions de francs, il faut le dire, et les citoyens doivent savoir qu'en achetant leur journal ils paient beaucoup plus que le prix qui leur est demandé sur le moment. Après tout, la liberté de la presse vaut bien qu'on y mette le prix.

Il convient qu'il n'y ait pas confusion des valeurs. Car ici, comme malheureusement dans les autres domaines, les aides considérables qui sont consenties vont aux gros, comme on dit, aux entreprises de presse qui ont la meilleure organisation, la meilleure publicité, qui absorbent petit à petit leurs concurrents et sont en passe de constituer de véritables empires financiers. Si c'est cela qu'on veut permettre, il faut le dire, mais dire aussi qu'il y a là une cause de l'insuffisance des investissements et des aménagements sociaux de votre département, monsieur le ministre, à moins d'imaginer que les entreprises de presse qui font de gros bénéfices — et il y en a — vous restituent tout ou partie de l'aide que vous leur avez accordée.

Je sais que je déborde un peu le cadre de vos attributions. Cependant, vous avez votre mot à dire. Je comprends que M. le ministre de l'économie et des finances ne soit pas là, mais vous pourrez lui rapporter mon propos. En tout cas, prenez-en note. De toute façon, j'y reviendrai. *(Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République.)*

M. le président. La parole est à M. Gravelle.

M. André Gravelle. Monsieur le ministre, mes chers collègues, l'administration des P.T.T. est, certes, en pleine évolution, mais le service public est sérieusement remis en cause. Le démantèlement des P.T.T. ne trompe personne, et ce n'est pas l'examen du « bleu » du budget pour 1974 qui permet de prouver le contraire.

L'insuffisance des moyens poussera les responsables à continuer de répartir la pénurie. Cela est vrai pour l'ensemble des branches des P.T.T. mais surtout pour le personnel.

Car l'administration des P.T.T., c'est aussi les 350.000 agents qui y exercent leurs fonctions, auxquels nous rendons un hommage mérité pour le dévouement dont ils font preuve au service de la population, malgré des conditions de travail souvent très difficiles.

Parmi les personnels règne un mécontentement que je ne vous apprendrai pas, monsieur le ministre, et qui se trouve justifié par l'inexistence de mesures en leur faveur, en dépit des nombreuses promesses faites.

Le budget pour 1974 comporte, au titre des dépenses nouvelles, un crédit de 2.600.000 francs qui sera consacré, pour l'essentiel, à la poursuite de l'implantation du grade d'agent d'administration principal. Il s'agit d'ailleurs d'une mesure résultant d'accords intervenus au niveau de la fonction publique et non, par conséquent, d'un avantage catégoriel.

Hormis cela et quelques transformations d'emplois intéressant la restructuration du service des lignes et de la distribution, la sollicitude du Gouvernement ne se manifesterait pas davantage en faveur des postiers et du personnel des télécommunications.

Or de graves problèmes et un lourd contentieux subsistent au sein des P.T.T.

Les agents de la catégorie A, cadres des services d'exécution ou des services administratifs et techniques, voient leurs perspectives de carrière se boucher inexorablement. C'est le cas, notamment, des personnels administratifs supérieurs : inspecteurs principaux, inspecteurs principaux adjoints et directeurs départementaux adjoints. Ils s'interrogent également sur le sous-encadrement systématique qui se développe aux P.T.T.

Les effectifs totaux de la catégorie A, administration centrale comprise, sont passés de 20.546 en 1964 à 23.716 en 1973, alors que les effectifs globaux de titulaires passaient, dans le même temps, de 242.721 à 312.640, soit, actuellement, un pourcentage de 7,58 p. 100 par rapport à l'ensemble des titulaires, pourcentage plus faible encore si l'on ajoute les agents auxiliaires, certainement plus de 80.000 personnes. Ainsi, peut également s'expliquer en partie la moins bonne qualité du service.

Outre l'appel de plus en plus fréquent aux contractuels, une décision visant à recruter sur titres 1.500 inspecteurs pour les besoins des télécommunications a soulevé des protestations parmi l'ensemble des cadres qui n'admettent pas que l'on déroge gravement aux règles normales de recrutement contre l'avis du Conseil supérieur de la fonction publique et malgré l'opposition au projet des organisations syndicales représentatives au cours de la réunion du comité technique paritaire.

Pour la catégorie B, le problème est double : général et particulier. Lors des négociations de 1972, le Gouvernement a voulu s'en tenir à un simple rajustement, refusant l'examen d'une véritable réforme fondée sur une modification du recrutement facilité par l'évolution de la scolarité et sur le développement des attributions administratives et techniques à ce niveau. Il en résulte un sourd malaise parmi les personnels des P.T.T., les plus nombreux de la fonction publique après les enseignants. En outre, des problèmes d'avancement subsistent dans le grade de contrôleur divisionnaire où l'équilibre entre éléments masculins et féminins et entre branches n'est pas encore réalisé.

Les receveurs et chefs de centre qui appartiennent soit à la catégorie A, soit à la catégorie B, se plaignent notamment, en plus de l'insuffisance des moyens mis à leur disposition pour écouler le trafic et servir les usagers, des lenteurs apportées à la révision de la situation qui leur est faite : plan de carrière, ajustement des niveaux indiciaires, révision des classements des bureaux et centres.

Les receveurs-distributeurs, dont je me plais à souligner la haute qualification et qui appartiennent à la catégorie C, sont à la fois des receveurs et des agents de la distribution, ainsi que leur appellation l'indique. Leur situation indiciaire mériterait un examen sérieux et un reclassement important. La commission Lecarpentier, réunie après les événements de 1968, avait proposé l'indice brut 405 dont la justification est renforcée par les évolutions prochaines de corps voisins.

Les techniciens des P.T.T. se sont vus dotés d'un nouveau statut qui a plutôt aggravé que résolu le malaise. En particulier, aucun effort réel n'a été fait en faveur des débutants et les débouchés n'ont pas été améliorés au niveau de la classification.

Ils réclament un meilleur indice de début et des débouchés d'un niveau équivalent à ceux qui sont offerts à leurs collègues de l'exploitation. Par ailleurs, une commission a été constituée afin d'examiner un éventuel alignement sur la situation faite aux techniciens de la D.E.F.A., dont les conclusions devraient permettre une amélioration tenant davantage compte des demandes formulées par les intéressés.

Les personnels des lignes et ceux de la distribution et de l'acheminement ont bénéficié, dans le cadre du crédit catégoriel de 58 millions attribué aux P.T.T. dans le budget de 1970, d'une amorce de réforme qui ne s'est pas poursuivie. Il en résulte, tant du point de vue des niveaux de fonctions que du point de vue des intérêts des personnels, une anarchie dont souffrent à la fois l'administration et les agents. Il serait nécessaire de reprendre les transformations d'emplois de préposé chef et d'agent technique de première classe en agent d'exploitation de la distribution et du service des lignes.

Pour ces deux services également, le reclassement des grades de conducteur et conducteur principal est amorcé. Il serait souhaitable qu'il aboutisse rapidement à des mesures satisfaisantes et complètes. Enfin, la maîtrise de ces corps — chefs de secteur et de district, d'une part, vérificateurs, conducteurs chefs du transbordement et vérificateurs principaux, d'autre part — attend toujours un légitime reclassement.

Les dessinateurs, classés en catégorie C, ont été, comme leurs homologues anciens, placés, à la suite de la réforme d'ensemble, dans le groupe V de rémunération. Mais ils sont maintenant les seuls auxquels un débouché dans le groupe VI ait été refusé. Il paraît injuste de maintenir plus longtemps cette discrimination.

Les agents d'exploitation, appartenant eux aussi à la catégorie C, voient depuis quelques années leur accès par tableau d'avancement et par concours interne à la catégorie B se ralentir inexorablement. Des dispositions particulières doivent être rapidement prises à leur égard, car cette situation est pour une large part une conséquence de la modernisation des services qui supprime bien des emplois.

Il n'est pas acceptable que l'administration ne puisse, depuis cinq ans, faire appel à de nouvelles candidatures en raison de l'encombrement des tableaux déjà établis et offrir les possibilités de promotion auxquelles ces personnels peuvent prétendre statutairement.

En ce qui concerne la modernisation, l'automatisation du téléphone, l'introduction de l'électronique dans les centres de chèques postaux, ainsi que diverses mesures de mécanisation ou de motorisation, ont amené soit la suppression, soit le transfert d'emplois. Il en résulte, depuis plusieurs années, une situation dommageable pour les personnels tant sur le plan familial que sur le plan administratif.

De nombreux agents féminins, mariés, ayant des enfants, sont contraints de changer de résidence ou de spécialité. Tout le système des mutations est bloqué sur la presque totalité des départements de province. Nombre de ces agents, dont le chiffre est évalué à 12.000, en disponibilité pour élever un enfant ou pour suivre leur mari, ne peuvent être réintégrés. Le recrutement, l'avancement sont ralentis et perturbés.

L'administration et le Gouvernement n'ont pratiquement pris aucune mesure pour remédier à cet état de fait. Pourtant, en novembre 1970, le Premier ministre et le ministre des postes et télécommunications s'étaient engagés à étudier les modalités d'un accord-cadre pour pallier les conséquences sociales de la modernisation, à l'image de l'accord signé, en juillet 1968, à la S.N.C.F. A part la création d'une indemnité dérisoire de changement de résidence, rien de sérieux n'a été fait. Entendez-vous, monsieur le ministre, laisser les choses en l'état ou, au contraire, pensez-vous prendre des initiatives et tenir les promesses faites ?

Sur le plan des mesures indemnitaires, également, il convient de discriminer le particulier et le général. C'est ainsi que les éventuelles revalorisations des indemnités de mission, de tournée et autres déplacements ont un caractère interministériel. La hausse des prix pratiqués par les hôtels et restaurants n'est pas compensée par les timides revalorisations enregistrées jusqu'à présent. Un effort de rattrapage doit être entrepris dans deux directions : la révision des taux et l'institution de taux uniformes.

Sur le « terrain » P.T.T., la prime de résultat d'exploitation passera à 1.090 francs en 1974, soit 90 francs de plus qu'en 1973, donc 9 p. 100 d'augmentation. Qui oserait dire que cela correspond à la hausse du coût de la vie ?

On est loin de la demande syndicale, d'une valeur de 20 points d'indices réels, et même de la proposition de l'administration des P.T.T. de rémunération mensuelle du préposé débutant à Paris. Il faudrait pourtant sortir de cette hypocrisie et le ministère de l'économie et des finances est mal venu de refuser une indexation indiciaire qu'il a depuis longtemps accordée à ses agents.

La prime de rendement, parce qu'elle n'est pas indexée, suscite, elle aussi, bien des revendications en raison de l'iniquité de traitement auquel sont soumis des agents de grades différents mais hiérarchiquement équivalents.

D'autre part, M. Galley, alors ministre des postes et télécommunications, a institué un système de prime à trois taux — fort, moyen et faible — s'appliquant sur des pourcentages prédéterminés de cadres de la catégorie A. Ce système, qui crée un très mauvais état d'esprit parmi les agents concernés, est unanimement rejeté par les intéressés et par les organisations syndicales. Il faudrait y mettre fin et s'acheminer vers l'attribution d'un taux moyen uniforme par catégorie.

Ainsi, monsieur le ministre, le bas niveau des salaires dans les P.T.T. n'est plus à démontrer. Le succès des récentes grèves dans ce secteur traduit bien le mécontentement du personnel. Sur 350.000 agents titulaires et auxiliaires, près de 200.000 gagnent à peine, ou moins, de 1.500 francs par mois, dont 80.000, seulement, plus de 1.000 francs.

Quant aux auxiliaires, qui sont actuellement près de 100.000 — environ le quart du personnel — ils sont embauchés à un taux inférieur au S. M. I. C. pour exercer très souvent les mêmes fonctions que les titulaires : 24,44 francs au-dessous du S.M.I.C. à Paris et 65,01 francs en moins dans la dernière zone. Mais le Gouvernement refuse de discuter des traitements des fonctionnaires !

Il s'ensuit que le maintien des bas salaires et l'insuffisance des traitements de début dans toutes les catégories conduisent à des difficultés de recrutement. Dans de nombreuses régions, les candidats reçus au concours de préposé ne donnent pas suite à leur succès et se font embaucher ailleurs. Récemment, dans les Hauts-de-Seine, quarante seulement sur cent-vingt reçus se sont présentés aux P.T.T. L'administration pallie ces difficultés en féminisant la fonction de préposé, mais un décret du mois de juillet 1972 empêche les femmes d'accéder à des emplois d'avancement, notamment de maîtrise ; d'autre part, les P.T.T. envisagent d'abaisser à dix-sept ans l'âge de recrutement dans cette catégorie.

A l'autre bout de la chaîne, les difficultés sont les mêmes et l'administration, allant par là même à l'encontre d'un vote du Conseil supérieur de la fonction publique, va recruter sur titres des cadres des télécommunications. Cela ne s'était pas vu depuis vingt-cinq ans, mais va bien dans le sens d'une politique de choix discrétionnaire des collaborateurs, voulue par les dirigeants de l'entreprise, comme le démontre encore l'avancement au petit choix, contraire à toutes les règles de la fonction publique.

Enfin, les primes foisonnent et sont de plus en plus personnalisées soit parce que tel agent ou fonctionnaire a donné satisfaction, au sens où l'entendaient les dirigeants dans le cadre de la politique commerciale, de l'exercice de l'autorité, soit encore parce qu'il faut tout mettre en œuvre pour maintenir une telle catégorie d'agents dans un service ; c'est notamment le cas à Paris. Si ce dernier objectif n'est pas atteint, la mutation est retardée, de même que dans le cadre de l'automatisation du réseau des télécommunications et de l'introduction de l'électronique dans les centres de chèques postaux, on assiste à un sérieux blocage des mutations pour les catégories concernées.

Tout cela a pour effet d'aggraver les conditions de travail. Il faut y ajouter l'insuffisance notoire d'effectifs : là aussi, on constate un retard considérable sur les prévisions du VI^e Plan, notamment dans les services postaux. Lors de la réunion du Conseil supérieur des P. T. T., le chiffre de 6.800 créations d'emplois avait été retenu. Après les arbitrages du ministre de l'économie et des finances et du Premier ministre, les P.T.T. ne se retrouveront qu'avec 3.600 emplois supplémentaires !

Par conséquent, monsieur le ministre, le manque de pouvoirs du service des affaires sociales, le maintien des bas salaires et le montant peu élevé des traitements de début dans toutes les catégories, le développement de l'auxiliaire, le nombre d'emplois insuffisant constituent des facteurs sérieux de démantèlement de l'entreprise P.T.T.

A cela, il faut ajouter toutes les tentatives de pillage ou de grignotage par le secteur privé.

Ainsi, malgré vos déclarations optimistes et vos promesses, il apparaît de plus en plus, monsieur le ministre, que les P.T.T. sont à vendre.

C'est parce qu'il ne veut pas de cela que le groupe du parti socialiste et des radicaux de gauche votera contre votre projet de budget. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes et radicaux de gauche et des communistes.*)

M. le président. La parole est à M. Zeller.

M. Adrien Zeller. Monsieur le ministre, chacun reconnaît la place qu'occupent les activités des P.T.T. dans la vie de la nation.

Mais nombreux sont aujourd'hui ceux qui s'interrogent sur l'avenir de ce service public en raison d'une dégradation certaine de la qualité des prestations fournies et de l'absence d'une politique claire de la part des pouvoirs publics.

Qu'en est-il de l'avenir des chèques postaux ? Qu'en est-il de l'autonomie financière de ce service public, qu'une saine gestion rend chaque jour plus nécessaire ?

Le téléphone reste un objet très convoité. Le trafic téléphonique s'écoule encore difficilement malgré des améliorations qu'il faut reconnaître. Les correspondances enregistrent des retards d'acheminement et de distribution. Enfin, les comptes de chèques postaux n'offrent pas à leurs titulaires toute la gamme des opérations qu'ils seraient en droit d'attendre.

La situation financière, vous la connaissez mieux que moi : déficit des chèques postaux, déséquilibre grandissant à la poste et recours au financement privé pour les télécommunications, lequel revient, en définitive, fort cher à ce service public.

En ce qui concerne les télécommunications, il ne s'agit plus seulement maintenant d'un problème de financement des investissements, encore que de sérieux efforts restent à faire dans ce domaine. Aujourd'hui, les effectifs ne suffisent pas pour assurer la surveillance et le contrôle des travaux effectués par les entreprises.

Le recours au système des avances remboursables et au préfinancement des lignes a été critiqué assez fréquemment sur les bancs de cet hémicycle. Même s'il est maintenant entré dans les mœurs il reste une atteinte au service public par la discrimination qui est ainsi faite entre les demandeurs selon qu'ils peuvent ou ne peuvent pas payer.

Pour la poste comme pour les services financiers, vous avez souligné l'importance des équipements qui ont été réalisés cette année. S'il est vrai qu'on enregistre une amélioration par rapport à l'an dernier, les crédits arrêtés pour 1974 correspondent cependant exactement à ceux qui étaient prévus par le VI^e Plan chaque année. En conséquence, les retards enregistrés en 1971 et 1972 n'ont pu être rattrapés. Les amputations effectuées sur les prévisions du Plan sont de l'ordre de 260 millions de francs, soit 8,5 p. 100 de l'enveloppe totale. Ces retards se traduisent par un sous-équipement postal en milieu urbain et suburbain, par une saturation des centres de tri et par un encombrement des circuits d'acheminement. C'est ainsi qu'au centre de tri de Strasbourg on travaille, à l'heure actuelle, comme en 1900 : les colis et les paquets sont chargés à bout de bras, les locaux eux-mêmes sont trop étroits pour envisager une mécanisation.

Il faut souligner, en outre, la lenteur de réalisation de certains projets d'équipements dont l'instruction réclame parfois six mois à Paris. Je pourrais citer des cas de retard qui ont entraîné des doubléments, voire des triplements des coûts des équipements parce qu'ils ont été trop longtemps différés, ce qui crée d'autres problèmes. A Illkirch, par exemple, dans la banlieue de Strasbourg, le coût des équipements a été trois fois plus cher que prévu en ce qui concerne le service postal.

Sur ce fameux milliard prêté indirectement à l'Etat par les P. T. T. je crois comme l'ont souligné beaucoup d'orateurs, qu'il est temps de faire la clarté dans ce domaine. L'absence de rigueur en matière de gestion financière conduit finalement à faire supporter au P. T. T. des charges indues, en faisant trop massivement appel à l'emprunt, c'est-à-dire en créant en quelque sorte un cercle vicieux.

Je me suis laissé dire, dans ce domaine, que le coût du capital emprunté par les P. T. T. revenait à 15 p. 100 environ, compte tenu de la hausse récente des taux d'intérêt.

En ce qui concerne les personnels, le budget pour 1974 ne répond pas à l'essentiel des revendications légitimes des 360.000 agents des P. T. T. Sur les 80.000 auxiliaires employés, vous n'en résorberez que quelques milliers par an. Je me suis laissé dire également qu'aucune mesure catégorielle spécifique n'est prévue en leur faveur.

Le régime des primes de rendement est tout à fait désuet. C'est ainsi qu'un prémiosé touche 100 francs de prime de rendement par an, soit un douzième ou un quinzième de son salaire

alors qu'un cadre d'un échelon très élevé perçoit une prime de rendement égale à quatre ou cinq fois le montant de son salaire mensuel, tandis que les auxiliaires, eux, n'en touchent aucune : mais peut-être leur rendement est-il nul ?

En conclusion, monsieur le ministre, malgré son accroissement, le budget des P. T. T. pour 1974 que vous nous proposez n'est qu'un budget de pure reconduction. Il ne semble pas de nature, en tout cas, à redonner confiance ni aux personnels des P. T. T. ni aux millions d'utilisateurs quotidiens de ce service public.

Là encore, le souffle des réformes, chaque jour plus nécessaire, n'est pas perceptible. En différant leur mise en œuvre, on ne facilitera pas la solution des problèmes qui se posent dans ce domaine. (*Applaudissements sur les bancs des réformateurs démocrates sociaux.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre des postes et télécommunications.

M. le ministre des postes et télécommunications. Monsieur le président, mesdames, messieurs, j'ai écouté les propos de chacun des intervenants avec beaucoup d'attention.

Bon nombre d'observations et de recommandations m'ont été présentées par plusieurs orateurs. Avant d'aborder le détail des réponses, je voudrais vous dire que, dans l'ensemble, ce débat a provoqué en moi un certain sentiment de déception. En effet, je persiste à penser, sans vouloir être particulièrement optimiste mais simplement réaliste, que le budget que j'ai eu l'honneur de vous présenter est un budget de progrès.

Même si, entrant dans le détail, on peut déplorer la persistance de certaines zones d'ombre — qui d'ailleurs, étudiées en elles-mêmes, ont fait apparaître certaines contradictions — jamais un budget du ministère des P. T. T., qu'il s'agisse de la poste, des services financiers, ou des télécommunications, n'a revêtu une telle importance au niveau des investissements en particulier ni marqué un tel « décollage » par rapport aux prévisions. Il faut que vous en preniez conscience. Il faut que vous mesuriez bien l'effort entrepris et au lieu de vous arrêter à une analyse statique de la situation actuelle que vous jugiez correctement le chemin parcouru.

Je vais essayer de répondre maintenant, le plus clairement possible, aux interventions particulières de chaque orateur.

M. Rossi a jugé dérisoires nos propositions en ce qui concerne le téléphone, qui resterait selon lui un équipement de luxe. Je ne partage pas cet avis. Nous faisons un effort de diffusion massive des télécommunications. Nos propositions s'inscrivent au contraire dans le cadre d'une politique de progrès. Si nous connaissons encore certaines difficultés, il importe de prendre conscience d'un certain nombre de problèmes créés par un régime de croissance accélérée, problèmes liés aux techniques, aux moyens de financement, à la capacité de production de nos fournisseurs.

Ces mutations profondes posent bien entendu le problème de notre capacité d'absorption, exigent une réponse à travers une politique du personnel ambitieuse, et une adaptation interne des services des télécommunications. C'est pourquoi nous essayons d'intégrer ces éléments dans une perspective à long terme.

Ainsi, par exemple, la question de la fluidité du trafic a été et sera encore pendant un certain temps à l'ordre du jour : j'ai eu l'occasion de souligner qu'en ce domaine nous avions considérablement progressé et j'ai rappelé, dans mon propos liminaire, quel avait été le taux de croissance des investissements.

Nous nous trouvons là dans une situation particulière du fait de l'accroissement massif de la demande, tant en trafic qu'en raccordement. Chaque progrès est rapidement absorbé, si bien que l'écoulement des communications, bien qu'il soit amélioré de façon significative par l'achèvement de l'automatisation, le renouvellement des centraux vétustes, l'augmentation du nombre des artères de communication et la création de nouveaux centres, restera encore longtemps l'objet d'un effort constant, et constituera, comme je l'ai déjà dit, une obsession permanente de mes services. J'en profite pour souligner ici, devant votre assemblée, combien le concours des élus locaux peut nous être précieux pour aplanir certaines difficultés et nous permettre en particulier d'obtenir les terrains nécessaires aux infrastructures de télécommunications.

Grâce à leur aide, nous pourrions trouver dans les meilleurs délais, aux endroits convenables, les emplacements susceptibles de recevoir les équipements indispensables qui ne doivent pas être systématiquement relégués à la sortie des villes, près des dépôts d'ordures ou au sommet de quelque colline, en situation

instable. Si l'impulsion ne peut venir que de mes services, la réalisation peut être considérablement accélérée grâce au concours des collectivités locales.

La qualité du matériel resté à surveiller : c'est vrai. Dans une période de croissance particulièrement rapide de la production de nos fournisseurs, croissance qu'ils ont jusqu'à maintenant su maintenir, il importe de surveiller attentivement les défaillances que cette progression est susceptible d'engendrer au niveau de la qualité et des délais. Nous avons pu à certains moments concevoir quelques inquiétudes, mais les problèmes sont maintenant globalement maîtrisés.

Par ailleurs, et pour répondre à une intervention sur les prix des matériels, la commission de contrôle qui a été créée à l'Assemblée nationale aura l'occasion de constater au cours des prochaines semaines l'efficacité de notre service du contrôle des prix dont nous pouvons légitimement être satisfaits. (*Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République et du groupe des républicains indépendants.*)

On a beaucoup parlé des avances remboursables qui, à vos yeux, sont assez généralement condamnables. Je ne suis pas de votre avis, et voici pourquoi. Les avances remboursables, dont on a bien voulu rappeler qu'elles trouvent leur origine dans des décisions législatives prises en 1951, me semblent en effet fondées sur un principe sain. Chaque année l'administration établit son programme en fonction de ses possibilités, et notamment des crédits dont elle dispose.

Les particuliers ou les collectivités peuvent demander la réalisation de travaux non inscrits à ce programme s'ils acceptent de les préfinancer. Les avances permettent ainsi, en particulier aux collectivités, de mieux personnaliser leur effort en mettant l'accent sur tel ou tel besoin spécifique à la région ou au département. Je ne vois pas de raison de renoncer à cette faculté d'accélération des programmes et, en fin de compte, je ne suis pas sûr que nos clients eux-mêmes le souhaitent.

D'autre part, sur un plan pratique le système est efficace. Grâce à lui ce sont 150.000 lignes de plus que ce que prévoyait le programme budgétaire normal qui auront pu être réalisées au cours de l'année 1973. Sans ce système, il y aurait maintenant 150.000 demandes supplémentaires en instance. En outre, je soulignerai que ce procédé est en réalité peu coûteux pour les intéressés. Le montant de l'avance est calculé d'après le coût réel des travaux à effectuer.

Le remboursement intervient d'une manière générale en dix-huit mois environ. La charge effective pour l'abonné est constituée au plus par les intérêts que celui-ci pourrait tirer du placement de ses fonds pendant ces dix-huit mois. Sur la base d'un coût moyen de 2.000 francs par abonné et d'un taux d'intérêt de 9 p. 100, ce coût est donc de 100 francs environ. Quel bien peut-on acquérir à ce prix ? Enfin, ce système est équitable car il peut jouer quelle que soit la localisation géographique.

M. Cressard, soulignant l'effort du ministère des P. T. T., a déploré la persistance du déficit des chèques postaux, et je suis bien d'accord avec lui. Dès mon arrivée au ministère une de mes premières préoccupations a été de faire étudier ce problème. Cependant, j'ai déjà eu l'occasion de le souligner, il faut situer la réflexion non pas seulement sur le plan de la recherche des moyens propres à supprimer le déficit des chèques postaux, mais aussi sur celui de la mission des services et des prestations qu'ils offrent à la clientèle.

Il s'agit donc, en réalité, de déterminer quelle doit être la vocation des services financiers de la poste.

J'ai, sur ce sujet, fait des propositions précises qui s'inscrivent dans une certaine conception de l'avenir de ces services et qui comportent bien entendu une recherche d'équilibre économique et financier. Tel est le plan sur lequel j'ai placé le débat. Mais comme je l'ai dit tout à l'heure à M. Ribes, rapporteur de la commission des finances, je ne suis pas la seule partie prenante dans cette affaire.

Je n'entends absolument pas faire des services financiers une nouvelle banque d'Etat. Je pense que nous devons rechercher les moyens d'assurer à nos clients les avantages qu'ils ont en droit d'attendre, à notre époque, de leur teneur de comptes. C'est d'ailleurs là une des caractéristiques des P. T. T. Que l'on ne nous fasse pas le reproche de prendre des attitudes de « vieille dame » : il n'y a pas en France de domaine qui soit plus que les postes et télécommunications ouvert aux réalités des temps modernes.

Je rappelle que cette préoccupation de M. Cressard a été partagée par plusieurs orateurs, notamment par MM. Rossi, Laurissergues et Bonhomme, ainsi que par M. Zeller, qui a abordé le même sujet à la fin de son intervention.

M. Cressard a eu raison de souligner par ailleurs que l'objectif de douze millions de lignes que nous nous sommes fixé pour 1978 ne pourra être atteint simplement par un effort limité aux investissements. Il ne peut être atteint s'il ne s'accompagne pas en même temps d'une politique des personnels.

A quoi en effet nous servirait de réaliser des équipements, de les mettre en place si, parallèlement, nous n'avions pas les possibilités de les utiliser et de les entretenir ?

Je souhaite que, dans le cadre de la fonction publique, le ministère de l'économie et des finances veuille bien nous apporter son concours pour la réalisation d'un tel objectif.

Dès lors qu'une politique générale et prévisionnelle des personnels aura été discutée, puis arrêtée avec les ministères concernés, nous pourrions replacer, chaque année, dans ce cadre, nos programmes budgétaires.

Le problème de la desserte téléphonique en milieu rural a été fréquemment abordé. Nous devons faire face, à l'heure actuelle, à une explosion des besoins qui s'exprime non seulement au niveau des entreprises mais également à celui des individus, en particulier dans les zones rurales. Le téléphone est devenu un objet indispensable à la vie contemporaine.

Placés en face de cette explosion de la demande, nous devons faire porter notre effort sur les équipements essentiels, sur l'infrastructure primaire du réseau, avant de résoudre les problèmes particuliers correspondant à la desserte individuelle.

Nous avons cependant recherché, en ce qui concerne les raccordements exigeant la construction de lignes longues, des solutions particulières. Vous y avez fait allusion il y a quelques instants en évoquant certaines perspectives découlant de l'utilisation de prêts du Crédit agricole consentis aux associations départementales du développement du téléphone et la réalisation par ce moyen d'opérations groupées qui permettent d'abaisser les prix de revient. Il faut bien voir que la situation n'est pas la même selon les départements.

« Budget en progrès », « budget privilégié », « oui aux moyens supplémentaires », mais avec des réserves sur la répartition géographique des investissements, tel fut le début du propos de M. Cornet.

Effectivement, les moyens que nous avons demandés sont importants, mais c'est plutôt sur le problème de la répartition géographique de ces moyens que je voudrais faire porter maintenant ma réflexion.

J'ai été amené à vous dire, dans mon propos introductif, combien il était important de songer au développement de la région parisienne. Ne me faites pas l'injure de croire que je dis cela parce que je suis un élu parisien. Je parle dans l'intérêt national.

En effet, 35 p. 100 de nos abonnés se trouvent à Paris. De plus, l'importance du trafic interurbain entre chaque centre de province et la capitale crée une sorte de point de convergence que nous avons besoin de soulager. Il est vrai que s'exprimant à l'intérieur de la capitale une série de besoins nouveaux à satisfaire. Il est vrai que la région parisienne a bénéficié, avant la province, depuis trente ans, du développement de l'automatisation. Or Paris possède incontestablement un réseau souvent désuet. Il faut savoir qu'il y a environ un million d'équipements vétustes à remplacer. Cet effort, extrêmement important, certes, ne peut se faire au détriment de la province. Le réseau national forme, en effet, un tout homogène et cohérent et nous ne pouvons y introduire de facteur de déséquilibre. Et si nous avons évoqué tout à l'heure les projets complémentaires envisagés pour la région parisienne grâce à l'aide du district, c'est pour marquer notre volonté de hâter certaines réalisations parisiennes et donner ainsi sa pleine efficacité au reste du réseau national.

A quoi servirait de moderniser l'ensemble des départements si nous devons buter sur des équipements insuffisants à Paris ?

En ce qui concerne la poste et le Cidex, je voudrais simplement apporter une précision. Nous avons obtenu, dans ce domaine, des résultats fort encourageants. Ce système de distribution du courrier doit être mis en service dans un contexte précis. D'abord, la méthode n'est jamais imposée ; elle est soumise à l'appréciation des municipalités et les maires sont exactement informés des avantages de cette formule. Les usagers sont appelés à donner une acceptation individuelle. Et je crois qu'il s'agit là d'un exemple concret de ce que doit être la coopération ou la concertation entre le public, les collectivités locales et mon administration.

J'ai personnellement veillé au bon fonctionnement du système. Le public en a tiré des avantages indiscutables ; en premier lieu, en raison de la desserte accélérée des boîtes aux lettres. D'autre part, l'adoption du Cidex a permis de donner un regain d'activité à des établissements postaux modestes que, sans cela, nous aurions été conduits à fermer.

M. Alain Bonnet. Me permettez-vous de vous interrompre, monsieur le ministre ?

M. le ministre des postes et télécommunications. Je n'ai pas l'intention de vous refuser la parole, mais je souhaiterais d'abord répondre aux questions qui m'ont déjà été posées.

M. Laurisergues est intervenu sur de nombreux points : je viens de parler du Cidex. Sur le déficit des chèques postaux, je me suis déjà expliqué. Mais il a aussi exprimé son inquiétude sur l'avenir du service public. J'ai plusieurs fois eu l'occasion d'exprimer ma position sur ce sujet et il m'a régulièrement été reproché de n'avoir pas clairement répondu à la question. Qu'il soit donc bien entendu, qu'il soit bien net que, pour le responsable de l'administration des P. T. T., il n'est nullement question de s'acheminer vers une privatisation, mais seulement de s'adapter à l'évolution des besoins et d'ajuster l'outil dont on dispose à la réalisation des objectifs.

Il ne faut pas par ailleurs confondre la privatisation et le recours à la sous-traitance. Car je ne vois pas en quoi la personnalité de l'entreprise se trouverait affectée ou modifiée par un tel recours. Il est parfois nécessaire de faire appel à de telles formules pour soulager des services surchargés ou consentir des moyens accrus sur un secteur géographique donné.

M. Laurisergues a évoqué la charge imposée à la poste par le transport et la distribution de la presse. Vous pouvez imaginer sans peine la satisfaction qu'éprouvera le ministre des postes et télécommunications dès lors qu'une solution convenable aura été trouvée à ce problème. C'est pourquoi je me contenterai de vous rappeler les démarches que j'ai entreprises pour assurer la participation de la presse à un niveau raisonnable. Dans cette affaire il importe d'être réaliste. Et je pense avoir répondu sur ce point aux préoccupations exprimées aussi par **M. Bonhomme**.

Autre problème important, celui de la qualité des services postaux.

Lorsque je suis arrivé au ministère en 1972, nombre de problèmes se posaient dans le service des postes. On a beaucoup parlé d'une baisse de la qualité de ce service.

Il ressort des enquêtes que j'ai fait mener non pas à l'intérieur, mais à l'extérieur de mon administration — car, de nous-mêmes, nous ressentons ce besoin — que, pour l'année 1973, le niveau de qualité du service des postes était fort convenable. J'attire votre attention sur le fait que nous n'assurons pas nous-mêmes complètement le transport. Dès l'instant où un événement se produit dans la vie nationale — et je ne porte là aucun jugement de valeur — dès lors que les trains s'arrêtent de circuler, par exemple, la distribution du courrier se trouve perturbée. Il en est de même en ce qui concerne le transport par voie aérienne. Notre capacité d'écoulement sur le plan aérien est de plus en plus importante d'année en année, et nous ressentons les effets de tout arrêt ou retard.

D'autres phénomènes peuvent entrer en ligne de compte, notamment les migrations des Français à certaines périodes de l'année, qui correspondent aussi, pour le personnel de l'administration des postes, à des moments de vacances et de détente. C'est ainsi que, de façon saisonnière et limitée, quelques difficultés dans la distribution et l'acheminement du courrier peuvent se produire.

D'une manière générale, je ne peux donc pas partager le sentiment qui a été répandu. Non pas que je fasse preuve d'un excès d'optimisme, mais simplement parce que je considère les faits avec objectivité et que je les mesure avec les paramètres appropriés.

Monsieur Lucas, je suis tenté de vous répondre dans les mêmes termes que l'année dernière : en vous écoutant, il faut avoir bon moral si l'on ne veut pas sombrer dans le pessimisme,

M. Henri Lucas. Monsieur le ministre, le pessimisme...

M. le ministre des postes et télécommunications. Permettez-moi de terminer, monsieur Lucas, car je vous ai écouté tout à l'heure avec beaucoup d'attention.

Votre intervention comporte un certain nombre d'éléments intéressants mais ils auraient pu l'être plus encore si leur portée n'avait pas été atténuée par l'excès même du propos.

Vous avez évoqué la « marche lente de la Légion ». Je crois me souvenir que la Légion a effectivement une marche lente mais très sûre, et la France a été quelquefois bien contenta de la trouver. J'avoue que si cela pouvait s'appliquer aux P. T. T., j'en serais très encouragé. (*Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République.*)

Vous avez passé en revue l'ensemble des problèmes des P. T. T. selon votre optique personnelle. Je ne crois pas, monsieur Lucas, qu'il soit très sérieux d'imaginer que le problème du financement des télécommunications sera résolu par la suppression de ce qu'on appelle les tables d'écoute, problème qui, d'ailleurs, n'est pas du ressort de mon département ministériel.

Vous avez parlé d'une évolution vers la privatisation dans les P. T. T. en mettant en avant l'existence des sociétés de financement auxquelles vous avez, parfaitement à tort, assimilé la société France-Centrex, nouvellement créée.

Vous avez oublié de dire que la plupart de ces sociétés sont constituées par des banques nationalisées. Il y a des apports financiers du secteur privé mais, au niveau global et dans la répartition des capitaux, le secteur public est majoritaire. Cela mérite d'être précisé.

Il faut aussi dire que si, pour leur lancement, ces sociétés ont utilisé leurs capitaux propres, elles font appel au public pour couvrir leurs besoins financiers complémentaires par l'utilisation de procédures variées, aussi bien par l'émission d'obligations que par des augmentations de capital, et que, dans ce dernier cas, le personnel des postes et télécommunications se voit offrir des conditions avantageuses, dont beaucoup d'agents ont d'ailleurs profité.

J'ajoute, ce qui montre que nous entendons rester libres, que ces sociétés ont seulement un rôle financier, que je ne mésestime pas d'ailleurs. En effet, nous fixons la programmation, nous passons les marchés, nous contrôlons leur exécution ; je ne vois pas comment, dans ces conditions, le milieu bancaire pourrait dominer l'appareil des télécommunications.

Au contraire, partout où nous sentons une fuite quelconque vers le secteur privé, nous intervenons, de façon à maîtriser la situation et à nous assurer, dans tous les organismes privés, la possession des minorités de blocage. Ainsi l'Etat conserve-t-il la possibilité d'intervenir pour faire dévier l'orientation si celle-ci devait se révéler mauvaise ou pernicieuse.

Tel est le sens de notre action ; et c'est dans ce sens-là que nous avons agi en ce qui concerne la société France-Centrex. Celle-ci a en effet pour vocation de réaliser les installations privées de très grande dimension dont le besoin apparaît avec le développement des grands ensembles tertiaires. Or le marché des installations privées était, jusqu'à cette initiative, totalement couvert par l'industrie privée. La participation de l'Etat est donc très significative, que ce soit par son intervention directe, par celle de sociétés qui dépendent étroitement des télécommunications — comme France-Câble Radio — ou par l'introduction de banques du secteur nationalisé. Les P. T. T. conservent donc le contrôle de toute l'affaire.

Je le dis très nettement à **M. Lucas** et je lui apporte cet apaisement dans la mesure où je partage parfaitement son souci sur ce point.

M. d'Ornano a estimé que notre effort financier était insuffisant et nous a reproché ce qu'il estime être une absence de vérité et une absence de prévision. Si mon propos l'a déçu, le sien me déçoit plus encore. Nos prévisions sont aussi précises que possible malgré les contraintes qui pèsent sur notre économie, et qui rendent bien difficile le raisonnement en termes d'objectifs physiques. Si nos objectifs ont été révisés en hausse au début de cette année, à mon initiative, c'est bien parce que j'ai été conscient qu'il fallait adapter la progression de nos investissements au rythme de l'évolution. Il ne nous appartient pas — et nous n'en avons pas la possibilité — de maîtriser l'ensemble des phénomènes de la croissance économique. **M. d'Ornano** me fera quand même la grâce de penser que nous aussi savons ce que sont des études de marché. Quand ces études, comme c'est le cas pour les télécommunications, font apparaître une évolution très rapide, c'est sur le rythme de cette évolution que nous appuyons notre réflexion.

Ces prévisions sont tout aussi précises en ce qui concerne les services financiers. Le problème, il le sait bien, n'est pas là et je ne doute pas que nous puissions compter sur son concours et ses relations privilégiées pour enfin le dominer.

M. Michel d'Ornano. Puis-je me permettre de vous interrompre, monsieur le ministre ?

M. le ministre des postes et télécommunications. Je vous en prie.

M. le président. La parole est à M. d'Ornano, avec l'autorisation de M. le ministre.

M. Michel d'Ornano. Monsieur le ministre, je suis étonné de ce genre de propos.

Le budget que vous nous présentez est, je le pense, le budget du Gouvernement tout entier.

Je ne me trompe pas ?

M. le ministre des postes et télécommunications. Ce budget, bien entendu, est le budget du Gouvernement. Je ne comprends pas très bien. Qu'y a-t-il d'étonnant dans mon propos ?

J'ai besoin d'avocats de toutes les bonnes volontés pour résoudre les problèmes que connaît mon ministère, et je suis persuadé que la connaissance que vous semblez en avoir vous permettra de m'apporter votre concours. Vous êtes un élu de la majorité, et je veux penser que ce concours m'est acquis.

M. le président. La parole est à M. d'Ornano.

M. Michel d'Ornano. Monsieur le ministre, mon groupe apporte efficacement son soutien au Gouvernement. Les reproches que j'ai formulés tout à l'heure concernaient les prévisions. Car, lorsque les prévisions sont bonnes, les crédits deviennent meilleurs.

M. Alain Bonnet. Puis-je à mon tour intervenir, monsieur le ministre ?

M. le ministre des postes et télécommunications. Je préférerais terminer mon propos.

M. Alain Bonnet. Pas de chance !

Un député du groupe des réformateurs démocrates sociaux. Il y a deux vitesses, là aussi !

M. le ministre des postes et télécommunications. Nous avons fait les voyages auxquels vous nous invitez, monsieur d'Ornano. Nous savons ce que sont les échanges internationaux. Les travaux du centre national d'études des télécommunications, ceux de la direction générale des télécommunications, l'action du ministre sont très largement ouverts sur l'extérieur. Oui, ces études ont été faites, et je suis persuadé, monsieur d'Ornano, si vous vous intéressez à ces problèmes, que vous ne manquerez pas, désormais, de participer aux réunions auxquelles j'ai plusieurs fois invité les parlementaires.

Pour le moment, les conseils que vous me prodiguez, je ne puis les accepter. Je suis prêt en revanche à vous apporter toutes les informations que vous estimerez nécessaires, dans le domaine des réalisations comme dans celui des prix, où nous avons fait un effort considérable depuis sept ans, et non pas depuis trois ans seulement.

Nous aurons d'ailleurs l'occasion d'évoquer ces points devant la commission de contrôle, à laquelle, comme je vous l'ai dit, nous livrerons tous les éléments d'appréciation nécessaires.

M. Laurissegues m'a posé une question très précise sur les travaux de cette commission. Il m'a demandé si j'avais l'intention de les publier. C'est une décision qui appartient à l'Assemblée et non pas au ministre des postes et télécommunications. Je ne vois pas quel engagement je pourrais prendre en la matière.

M. Brochard a évoqué le problème des lignes longues, et celui des avances remboursables. J'ai déjà parlé de ces questions mais je veux l'assurer à nouveau que j'attache une grande importance à l'équipement des zones rurales.

En effet, comme je l'ai souligné, ce problème risque de devenir très préoccupant et il exige des réflexions supplémentaires avant de prendre les décisions, qui nous permettront de le dominer et d'empêcher la situation de se dégrader.

M. Bonhomme a parlé des personnels, des mutations, des charges indues.

Je ne reviendrai pas sur ces charges indues ; je m'en suis expliqué.

Je me suis expliqué aussi sur la situation des personnels, mais — je le répète — nous devons, pour l'avenir de cette administration et dans le cadre d'une politique générale des personnels adapter les hommes à leur mission et leurs conditions sur des responsabilités qu'ils auront à assumer, tant dans le domaine des postes que dans celui des télécommunications.

M. Gravelle semble croire que la notion de service public serait remise en cause et, sur ce sujet, il rejoint les propos de M. Bonhomme. Il a procédé à un examen très détaillé des problèmes de personnels, tellement détaillé qu'il me faudrait beaucoup de temps pour lui répondre point par point. Mais ces problèmes, situation des personnels, recrutement, conditions de travail notamment, doivent faire l'objet d'un examen d'ensemble. Je veux seulement m'élever contre le propos de M. Gravelle, dans la mesure où il a pu laisser entendre que l'avancement se ferait à la discrétion des uns ou des autres ; il a dit également que les P. T. T. étaient à vendre, et que tel ou tel comportement semblait le faire pressentir. Il n'en est rien, et la réalité est tout autre. Je pense que la netteté de mes propos et de mon comportement sont des éléments de nature à dissiper ce malentendu et à rassurer M. Gravelle.

Je constate dans l'intervention de M. Zeller bon nombre de sujets qui ont été évoqués auparavant. Je lui répondrai plus particulièrement sur les investissements en matière postale, qui se sont placés très exactement, en 1974, dans le cadre de la masse budgétaire qui pouvait être retenue. Certes, quelques retards se sont produits dans la réalisation du plan d'investissement postal ; mais nous ne sommes pas à la fin du Plan, et nous ne pouvons préjuger du niveau des crédits pour 1975, lesquels devront permettre un effort plus soutenu, notamment dans le domaine des constructions de bâtiments, de l'installation des bureaux et surtout dans celui des moyens de communications, pour lesquels, dans l'avenir, nos capacités de mobilité devront être plus importantes, par l'utilisation de l'automobile, du rail et de plus en plus, de l'avion. Car c'est bien sur le développement de l'aéropostale, qui ne fera que croître évidemment dans les années à venir, que nous devons mettre l'accent ; mais nous aurons l'occasion d'y revenir.

Telles sont, mesdames, messieurs, les précisions que je tenais à vous donner au terme de cette discussion budgétaire.

Je précise que je suis, pour ma part, tout à fait ouvert aux échanges, notamment aux auditions devant les commissions, comme je l'ai proposé au début de l'année à la commission de la production et des échanges. Me préoccupant de l'information, je suis prêt à vous montrer la réalité, à vous exposer nos réalisations et leur complexité, à vous indiquer comment sont arrêtés nos choix, mais aussi à vous préciser les points noirs et à vous faire mesurer, parfois au-delà même de l'examen que vous pouvez faire, les conditions des redressements nécessaires qui devront être opérés.

C'est dans cet esprit, en tout cas, que j'entends continuer à mener l'action dont j'ai la responsabilité à la tête de ce département ministériel. (*Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République.*)

M. le président. Mes chers collègues, je suis saisi de deux demandes de rappel au règlement ; mais, le temps de parole des groupes étant épuisé, je ne vais donner la parole aux auteurs de ces demandes que pour quelques brefs instants.

La parole est d'abord à M. Alain Bonnet.

M. Alain Bonnet. Monsieur le ministre, je veux simplement vous demander, comme je l'avais fait devant la commission des finances, s'il ne vous serait pas possible de mettre fin à cette expérience du courrier à double vitesse dont l'application impose aux personnels des P. T. T. un travail supplémentaire. (*Exclamations sur les bancs de l'union des démocrates pour la République.*)

M. Maurice Plantier. Ce n'est pas un rappel au règlement. Il fallait vous inscrire dans la discussion.

M. Alain Bonnet. Pratiquement, nous n'avons pas la possibilité de le faire. Et est-ce cela que vous appelez le dialogue ? (*Nouvelles protestations sur les mêmes bancs.*)

M. le président. La parole est maintenant à M. Frêche.

M. Georges Frêche. Je ne me suis pas fait inscrire dans le débat, mais je suis tout de même étonné de la réponse de M. le ministre à M. Laurissegues, qui a posé la question des écoutes téléphoniques. Aucune précision n'a été apportée, et le ministre a esquivé le problème. (*Protestations sur les bancs de l'union des démocrates pour la République.*)

La commission de contrôle du Sénat a, à l'unanimité, y compris les voix des représentants des républicains indépendants, déclaré que, dans leur grande majorité, les écoutes

téléphoniques qui sont effectuées sont illégales. Or, les installations les permettant sont réalisées dans les locaux des P. T. T., par des fonctionnaires et sous la responsabilité du ministre des postes et télécommunications. (*Nouvelles protestations sur les mêmes bancs.*)

Sur les bancs U. D. R. Ce n'est pas un rappel au règlement !

M. Georges Frêche. Après nous avoir écoutés, vous voulez maintenant nous empêcher de répondre. C'est au ministre de veiller à ce que les P. T. T. fonctionnent dans le cadre de la légalité, car les écoutes de conversations téléphoniques de syndicalistes ou d'hommes politiques sont contraires à la légalité et à la réglementation interne des P. T. T. (*Exclamations sur les bancs de l'union des démocrates pour la République. — Applaudissements sur les bancs des socialistes et radicaux de gauche et des communistes.*)

M. le président. J'appelle maintenant les crédits du budget annexe des postes et télécommunications.

Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix les crédits ouverts à l'article 23, au chiffre de 25.033.435.515 francs.

(*Ces crédits sont adoptés.*)

M. le président. Je mets aux voix les autorisations de programme inscrites au paragraphe I de l'article 24, au titre des mesures nouvelles, au chiffre de 8.345 millions de francs.

(*Les autorisations de programme sont adoptées.*)

M. le président. Je mets aux voix les crédits ouverts au paragraphe II de l'article 24, au titre des mesures nouvelles, au chiffre de 4.757.111.511 francs.

(*Ces crédits sont adoptés.*)

M. le président. Nous avons terminé l'examen des crédits du budget annexe des postes et télécommunications.

— 2 —

ORDRE DU JOUR

M. le président. Cet après-midi, à quinze heures quinze, deuxième séance publique :

Suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1974 (n° 646). (Rapport n° 681 de M. Maurice Papon, rapporteur général, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan.)

Intérieur et rapatriés :

(Annexe n° 21. — M. Fossé, rapporteur spécial ; avis n° 685, tome II, de M. Gerbet, au nom de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République.)

Protection de la nature et de l'environnement :

(Annexe n° 23. — M. Rieubon, rapporteur spécial ; avis n° 682, tome IX, de M. Alloncle, au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales ; avis n° 686, tome XVII, de M. Raymond, au nom de la commission de la production et des échanges.)

A vingt et une heures trente, troisième séance publique :

Suite de l'ordre du jour de la deuxième séance.

Décision de l'Assemblée sur la demande de constitution d'une commission spéciale pour l'examen du projet de loi n° 753 complétant et modifiant le titre I^{er} du livre III du code rural sur la chasse et la loi n° 68-918 du 24 octobre 1968 sur la chasse maritime.

La séance est levée.

(*La séance est levée à treize heures vingt-cinq.*)

*Le Directeur du service du compte rendu sténographique
de l'Assemblée nationale,
MARCEL CHOUVET.*

(Le compte rendu intégral des 2^e et 3^e séances de ce jour sera distribué ultérieurement.)

